



# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

**2008**

11, Allée du Vieux Saint Louis  
B.P 0809  
53008 Laval cédex  
tél : 02-43-49-46-47—Fax : 02-43-49-46-50

Rapport établi conformément à l' article

L 2224 – 5 du Code Général  
des Collectivités Territoriales

et du décret 2000-404 du 11 Mai 2000.



# SOMMAIRE

## Introduction

## Résumé du rapport

### 1 - Avant Propos

#### A) – Cadre législatif

#### B) – Délibérations et Évènements marquants de l'année

#### C) – Moyens opérationnels

### 2 – Rapport

#### A) – Les indicateurs techniques

##### 1 – Territoire et organisation

##### 2 – La collecte

###### 2.1 – La collecte des ordures ménagères

###### 2.2 – La collecte sélective des déchets recyclables

###### 2.3 – La collecte issue des déchetteries

###### 2.4 – La collecte des déchets ménagers spéciaux

###### 2.5 – La collecte des déchets électriques et électroniques (DEEE)

###### 2.6 – La collecte de l'amiante

###### 2.7 – La collecte des piles

###### 2.8 – La collecte des déchets verts issus de l'apport volontaire

###### 2.9 – La collecte des encombrants hors déchetteries

###### 2.10 – Récapitulatif des quantités de déchets collectés sur l'agglomération

##### 3 – Le traitement

###### 3.1 – Le traitement des ordures ménagères

###### 3.2 – Le traitement des déchets recyclables

###### 3.3 – Le traitement des déchets issus des déchetteries

#### B) – Les indicateurs financiers

##### 1 – Le fonctionnement du service

###### 1.1 – Les charges

###### 1.2 – Les recettes

###### 1.3 – Synthèse des dépenses et des recettes de fonctionnement

##### 2 – La section d'investissement

#### C) – Le coût des prestations

##### 1 – Le coût des prestations de la collecte sélective

##### 2 – Le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères



## **Introduction**

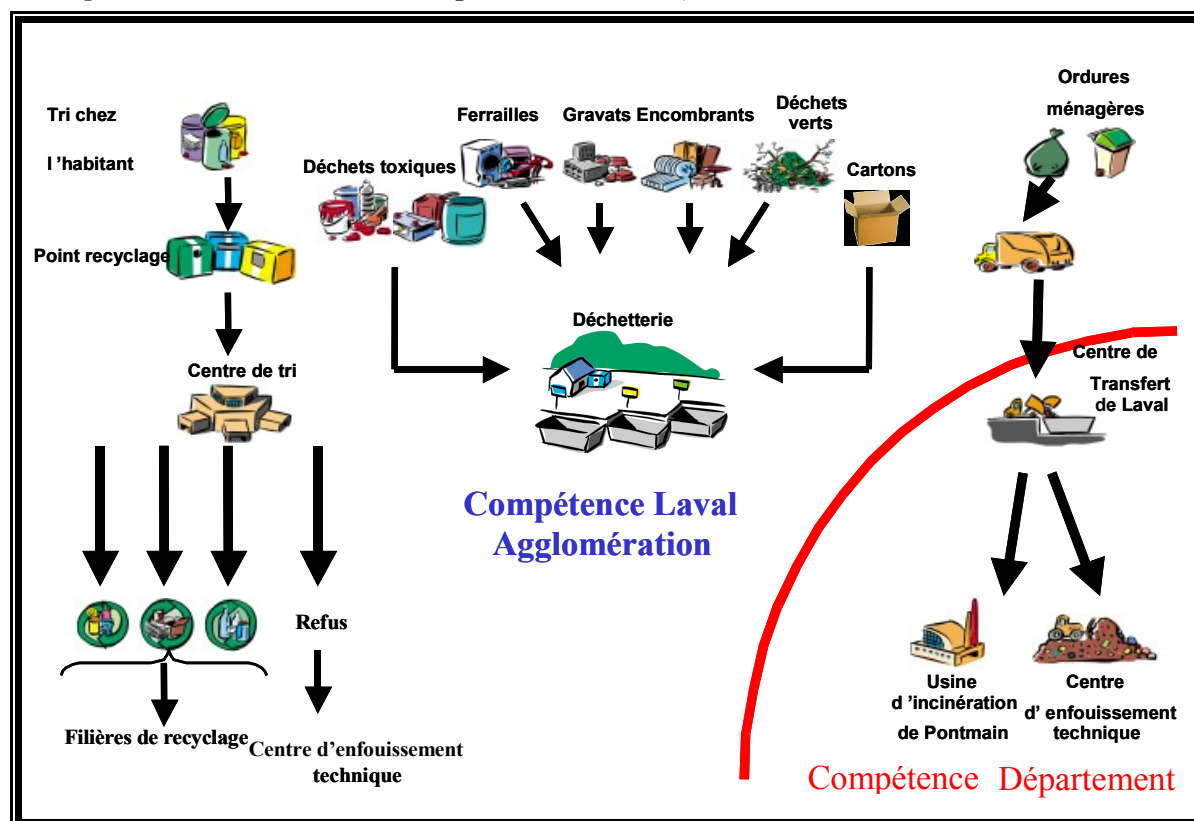
Le rapport 2008 sur le prix et la qualité du Service Public d'Élimination des Déchets de Laval Agglomération présente les indicateurs techniques et financiers caractéristiques du secteur.

Les données présentées pour chaque commune doivent être analysées avec prudence. En effet, les limites pour les circuits de collecte d'ordures ménagères ne sont pas toujours calquées sur les limites communales. Les tonnages de la collecte sélective peuvent varier selon les habitudes alimentaires, les conditions climatologiques ou les points de dépôt utilisés par les usagers.



## Résumé du rapport

Le service d'élimination des "déchets ménagers" comprend la collecte et le traitement des déchets assimilés aux ordures ménagères. La compétence "traitement des ordures ménagères" a été transférée au département le 1er janvier 2003.



Collecte des ordures ménagères : la quantité d'ordures ménagères collectée par habitant et par an varie de 146 kg à 313 kg selon la nature de l'habitat, rural ou urbain et la participation des habitants à la collecte sélective. La quantité totale d'ordures ménagères est de : **26 304 tonnes** soit une moyenne de **272 kg/hab/an** à comparer à la moyenne nationale de 327 kg/hab/an (évolution de - 3,02 % par rapport à 2007).

Collecte sélective : La collecte sélective est assurée par une entreprise privée par appel d'offres. Dans l'ensemble, la participation à la collecte sélective continue d'augmenter sur le territoire de Laval Agglo (+ 1,42 % pour le verre, + 6,32 % pour le papier carton et + 6,25 % pour les plastiques métaux). Cette augmentation et la hausse des prix de reprise ont induit des recettes supplémentaires de la part d'Eco-Emballages et des repreneurs. Les recettes de 2008 couvrent l'intégralité des prestations extérieures de collecte et de tri.

Collecte en déchetteries et espaces tris : 8 déchetteries sont à la disposition des habitants de Laval Agglomération.

Des prestations ponctuelles de collecte d'encombrants sur 4 communes et de déchets verts sur 6 communes sont organisées. On constate une augmentation de la fréquentation sur toutes les déchetteries sauf Laval.

En 2008, la quantité de déchets collectés en déchetterie et par prestations ponctuelles est de : 16 159 tonnes soit une baisse de 1,17 % par rapport à 2007.

Le total des déchets produits par les habitants et collectés au travers des différents dispositifs est de : **48 374 tonnes en 2008 soit : 499,65 Kg/hab/an** (en 2007 : 506,86 Kg/hab/an).

\*\*\*\*\*

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères représente la principale ressource du secteur "déchets". Elle s'est élevée à 5 787 105 € pour l'année 2008, (+ 3,83 %)  
- vote et maintien depuis quatre ans d'un taux unique de 8,12 % sur l'ensemble de l'agglomération.

La redevance spéciale, appliquée aux administrations s'élève à 459 462 € (+ 2,95 %)

Les aides Eco-Emballages, Eco-Folio et garanties de reprise des industriels perçues pour les matériaux à recycler sont de 808 080 €. A ce montant s'ajoutera le solde versé par Eco-Emballages après calcul du liquidatif de tri (non connu à ce jour).

Les principales dépenses de fonctionnement sont :  
63,74 % de prestations de services ( 65,20 % en 2007), 27,18 % de personnel (26,17 % en 2007).  
La communication représente 0,20 % (0,29 % en 2007).

En 2008, les principales dépenses d'investissement concernent les travaux des déchetteries de Montigné, Louvigné et Louverné (806 758 €), l'achat de véhicules et grosses réparations (242 388 €) et le remboursement de la dette.

Les autres dépenses sont :

- Acquisition de conteneurs OM et collecte sélective et de matériels divers
- Travaux pour aménagement de conteneurs sélectifs, OM, et travaux sur déchetteries.

\*\*\*\*\*

1-

# AVANT-PROPOS

## **A. Cadre législatif**

La loi Barnier (n° 95-101 du 02/02/95) relative au renforcement de la protection de l'environnement a mis l'accent sur la transparence et l'information des usagers sur le service de collecte des déchets ménagers.

Dans cet objectif, chaque Président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) doit présenter au Conseil Communautaire dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice concerné un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets et le mettre à la disposition du public.

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 définit le contenu minimal de ce rapport. En annexe de ce décret, sont définis les indicateurs techniques et financiers (annexe ).

## **B. Délibérations et événements marquants de l'année 2008**

### **1) La collecte et le traitement des ordures ménagères**

#### □ Acquisition de véhicules

- Acquisition d'une benne à ordures ménagères 18 m<sup>3</sup> - Délibération du Bureau Communautaire n° S3-BC-77/2008 du 7 juillet 2008,

□ Collecte et transport des ordures ménagères des 14 communes – Avenant n° 2 au marché 102/2005 – Prolongation du délai d'exécution. Délibération S7-BC-124/2008.

□ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers - année 2006 - Délibération du Bureau Communautaire n°S4-CC-94/2008 du 23 juin 2008.

□ Traitement des ordures ménagères - Transfert de compétence "Traitement des déchets ménagers" au Conseil Général - Actualisation du prix 2008 (63.41 € HT/T soit 66.90 € TTC /T) - Délibération du Conseil Général n°3-02-D-2008-0014 du 25 janvier 2008.

□ Personnel communautaire : heures de travail - facturation à des tiers - année 2008 - Délibération du Bureau Communautaire n°S5-CC-123/2007 du 13 décembre 2007.

□ Personnel Communautaire – Déchetteries : augmentation du temps de gardiennage – Recrutement d'un agent à temps complet – Délibération S4-BC-86/2008.

□ Prestations de services : facturation à des tiers et à des collectivités - année 2008 - Délibération du Bureau Communautaire n°S5-CC-115/2007 du 13 décembre 2007

### **2) La collecte des déchets hors ordures ménagères et collecte sélective**

#### □ ***Déchetteries :***

□- Convention avec la société Collectors pour la collecte et le traitement des Consommables Informatiques vides et usagés – Décision du Président n° 157/2008 du 14 octobre 2008.

□ Contrats de prestations de services pour la collecte des déchets en déchetteries et espaces-tri avec les communes de Argentré, L'Huisserie, Montigné le Brillant, Parné sur Roc, Soulgé sur Ouette - Décisions du Président n°126/2008, 127/2008, 128/2008, 136/2008, 137/2008.

#### □ ***Déchetteries - travaux :***

□ Déchetterie Ahuillé/Montigné le Brillant et Argentré/Louvigné/Soulgé sur Ouette : Avenants aux marchés de travaux – Délibération S3-BC-79/2008 du 7 juillet 2008.

□ Fourniture et mise en place armoire à DMS pour 1 déchetterie (Montigné)

□ Fourniture et mise en place caissons DEEE sur 3 déchetteries ( Louverné, Louvigné, Montigné) Mai 2008;

▫ Compostage individuel : Subvention de 20 € pour l'achat de composteurs individuels - Délibération du Bureau Communautaire n°S1-CC-4/2008 du 7 février 2008.

### **3) La Collecte sélective**

▫ Collecte sélective des déchets recyclables : lot 1 et lot 2 : Collecte et transport des emballages et journaux magazines - Avenant n° 2 de prolongation du délai d'exécution - Délibération du Bureau Communautaire n°S7-BC-125/2008 du 1<sup>er</sup> décembre 2008.

▫ Vente de six conteneurs de collecte sélective à l'entreprise PREVEL ENVIRONNEMENT à Changé - Décision du Président n°32/2008.

▫ Vente d'une colonne à huile à l'entreprise VEOLIA – Décision du Président n° 116/2008.

▫ Nettoyage et lasurage des conteneurs de collecte sélective – Mai 2008.

### **4) Taxe et redevance**

▫ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : exonération des locaux industriels et commerciaux - Communauté d'Agglomération de Laval - Année 2009. Délibération du Bureau Communautaire n°S5-CC-108/2008 du 29 septembre 2008.

- Avenants divers pour la redevance spéciale : réduction ou augmentation des volumes.

- Avenants aux conventions - demandes de reconduction expresse.

▫ Redevance spéciale ordures ménagères : Montant 2008 (143 €/t) - Délibération du Bureau Communautaire n°S5-CC-116/2007 du 13 décembre 2007.

▫ Déchets ménagers : Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2008 - Délibération du Bureau Communautaire n°S1-CC-7/2008 du 07 février 2008. Maintien à 8,12 %.

### **5) Communication**

- Actions Porte à Porte Résidence La Roseraie LAVAL

- Semaine du Développement Durable : du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2008,

- Sensibilisation Tri sélectif Jeunes de Changé le 25 avril 2008

- Brevet de Randonnée du Vicoïn : Ahuillé le 1<sup>er</sup> mai 2008,

- Balade au Jardin : Laval le 7 et 8 juin 2008,

- Manifestation "les 3 Eléphants" du 11 au 13 juillet 2008

- Meeting aérien le 7 septembre 2008

- Animation compostage avec les jardiniers habitants de Changé le 25 octobre 2008

- Semaine de la Réduction des déchets : du 24 au 29 novembre 2008

- Diverses interventions dans les écoles de l'Agglomération Lavalloise,

## C. Moyens opérationnels

46 agents (44.89 ETP)

- 1 chef de service, 3 rédacteurs (Finances, Redevance et secrétariat),  
2 animateurs qualifiés à temps partiel,

- régie de collecte : 1 technicien, 18 éboueurs, 8 chauffeurs, 3 agents chefs d'équipe collecte OM, 1 agent de maîtrise et 2 agents chargés du suivi des conteneurs.

- déchetteries – collecte sélective : 1 technicien, 1 agent de maîtrise  
2 gardiens de déchetteries titulaires à temps complet  
3 gardiens de déchetteries titulaires à temps non complet

- temporaires : 20 agents contractuels qui correspondent à 6,10 contrats horaires et 7,45 Équivalents Temps Pleins sur l'année (en comptant les remplacements saisonniers).

- Mouvements de personnel :

2 gardiens de déchetteries titularisés courant 2008 à temps complet et 3 gardiens de déchetteries à Temps Non Complet augmentés: Entrammes, Louvigné, Saint Berthevin, Louverné et Bonchamp soit un total de 4.39 ETP

véhicules : 16 dont 8 bennes

bennes pour la collecte des ordures ménagères : 8

véhicules affectés au service collecte des ordures ménagères : 3

véhicules affectés au service gestion des conteneurs : 2

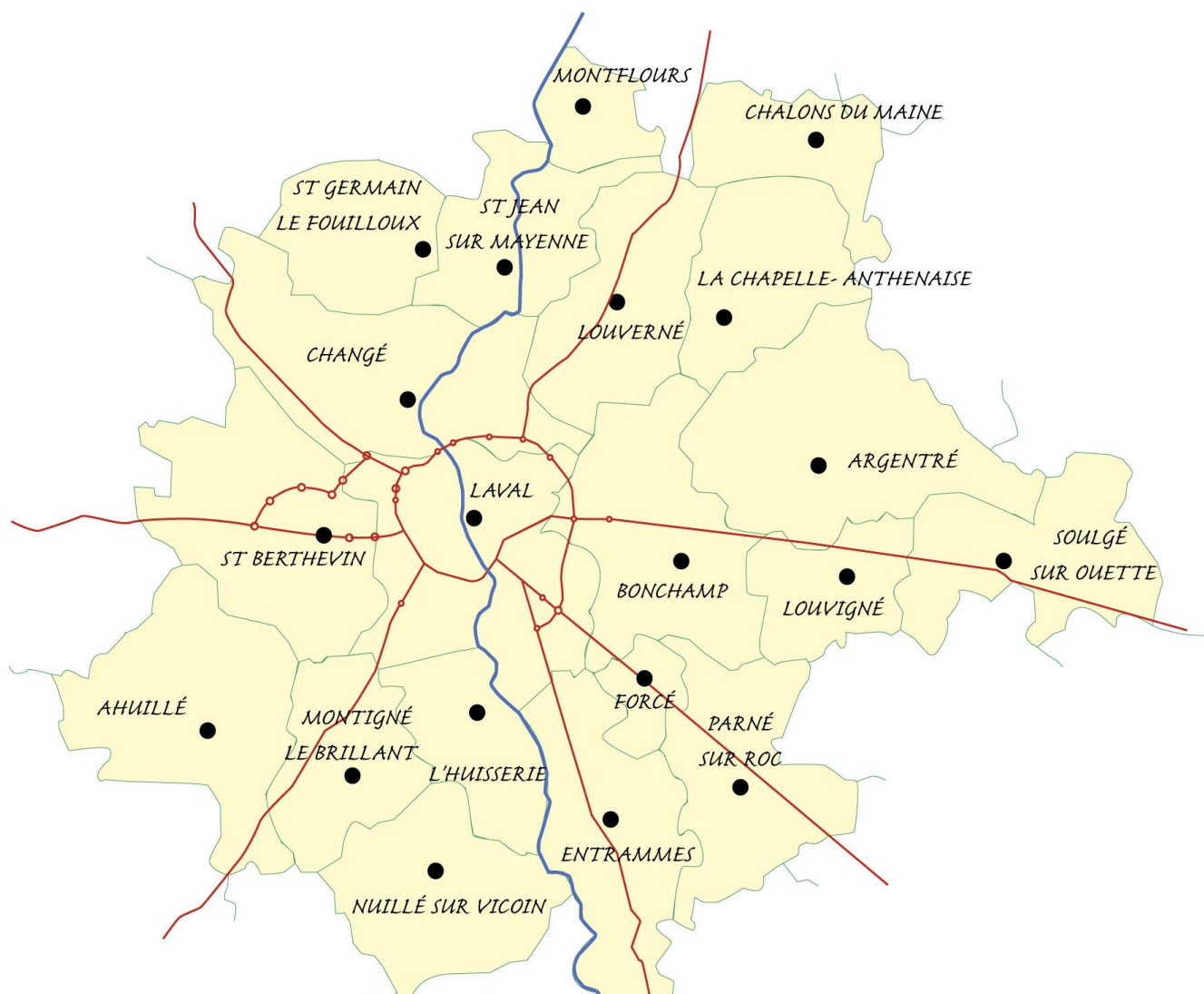
véhicule affecté à la direction, collecte sélective et animateurs : 3

**2 -**

# **RAPPORT**

## A. Les Indicateurs Techniques

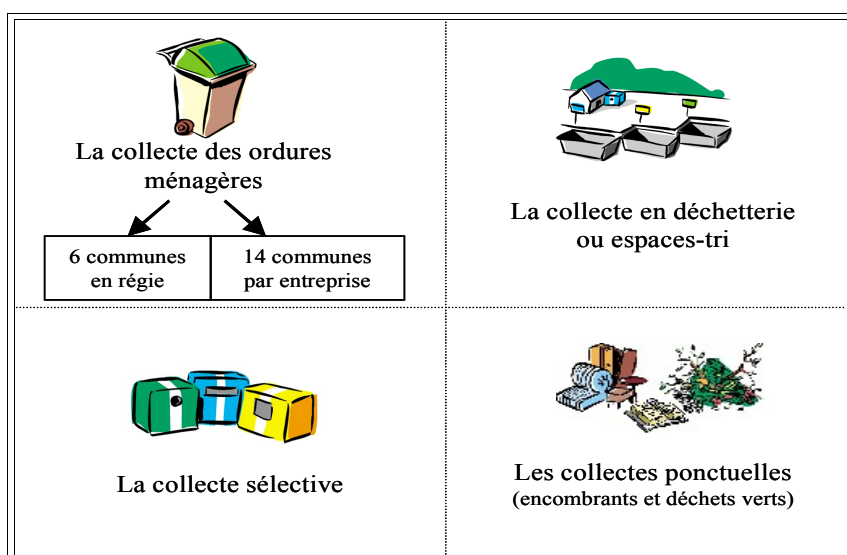
### 1. Territoire et organisation



Laval Agglomération compte **96 815 habitants** (population totale - INSEE 2008 avec double compte) et exerce les compétences de collecte et traitement des Déchets Ménagers et Assimilés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

La compétence traitement des déchets ménagers a été transférée au département par délibération du 20/12/2001 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2003.

## Les différents modes de collecte sur le territoire de Laval Agglomération



### 2. La collecte

#### 2.1 La collecte des ordures ménagères

##### a. Organisation

Communes	Population*	Collecte O.M.	Prestataire
AHUILLE	1 767	2 fois/semaine 1 fois/sem. en campagne	Régie
ARGENTRE	2 557	2 fois/semaine en agglo. 1 fois/sem. en campagne	SECHE
BONCHAMP	5 572	2 fois/semaine	SECHE
CHALONS DU MAINE	562	1 fois/semaine	SECHE
CHANGE	5 477	2 fois/semaine	Régie
LA CHAPELLE ANTHENAISE	876	1 fois/semaine	SECHE
ENTRAMMES	2 128	1 fois/semaine	SECHE
FORCE	1 018	1 fois/semaine	SECHE
LAVAL	53 896	2 fois/semaine (particuliers)	Régie
L'HUISSERIE	3 982	2 fois/semaine	SECHE
LOUVERNE	3 635	2 fois/semaine	SECHE
LOUVIGNE	826	1 fois/semaine	SECHE
MONTFLOURS	238	1 fois/semaine	Régie
MONTIGNE LE BRILLANT	1 293	2 fois/semaine en agglo 1 fois/sem. en campagne	Régie
NUILLE SUR VICOIN	1 212	2 fois/semaine	SECHE
PARNE SUR ROC	1 202	1 fois/semaine	SECHE
ST BERTHEVIN	7 109	2 fois/semaine	SECHE
ST GERMAIN LE FOUILLOUX	957	1 fois/semaine	SECHE
ST JEAN SUR MAYENNE	1 409	1 fois/semaine	Régie
SOULGE SUR OUETTE	1 099	1 fois/semaine	SECHE
<b>TOTAL</b>	<b>96 815</b>		

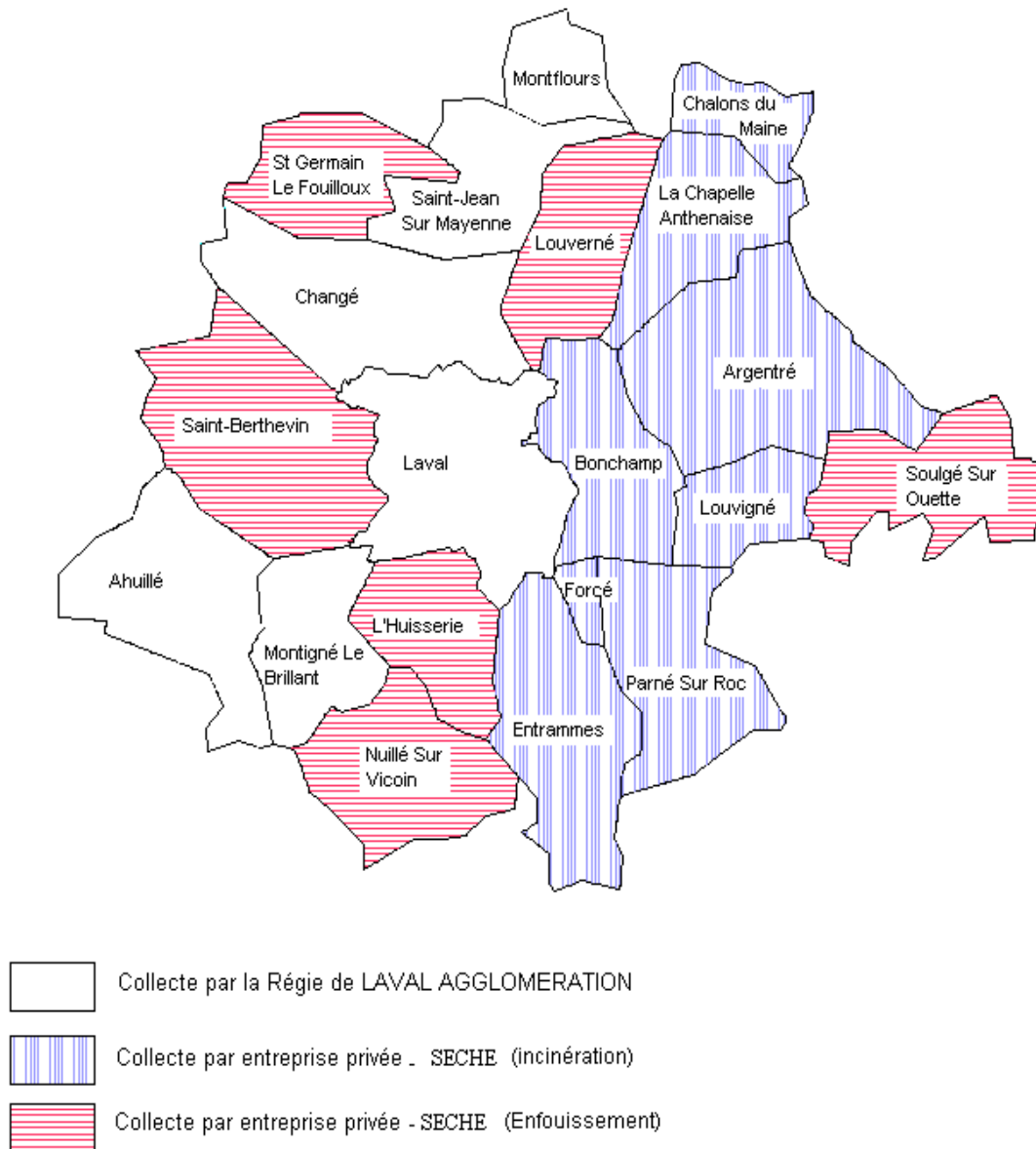
\* Population totale INSEE 2008 avec double compte

86 500 habitants sont collectés 2 fois par semaine, soit 89,3 % de la population.

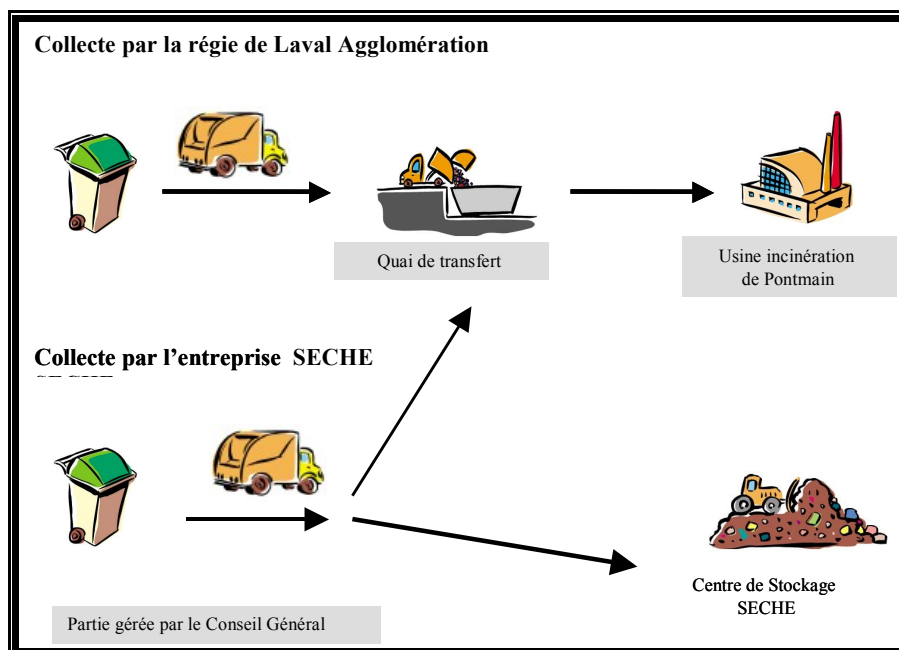
64 080 habitants sont collectés par la régie, soit 66,2 % de la population.

Un prestataire privé assure la collecte des ordures ménagères sur 14 communes. Les 6 autres communes sont collectées par la régie.

Les ordures ménagères ainsi collectées sont transportées soit au Centre de Transfert pour être incinérées à l'usine de Pontmain (8 communes + la régie), soit au Centre d'Enfouissement Technique de Changé (6 communes):



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, la compétence "Traitement des déchets ménagers et assimilés" a été transférée au Conseil Général de la Mayenne. La prise en charge des déchets par le département est réalisée dès leur arrivée au quai de transfert ou centre de traitement selon le mode de collecte. (voir schéma ci-dessous)



### b. La production d'ordures ménagères

COMMUNES	Traitement	Tonnages 2007	Nb Kg/hab/an	Tonnages 2008	Nb Kg/hab/an	évolution 2008/2007
AHUILLE	I	345,170	195	350,740	198	1,61%
ARGENTRE	I	560,160	219	559,030	219	-0,20%
BONCHAMP	I	1 422,800	255	1 340,280	241	-5,80%
CHALONS DU MAINE	I	103,070	183	99,270	177	-3,69%
CHANGE	I	1 234,800	225	1 190,660	217	-3,57%
LA CHAPELLE ANTHENAISE	I	137,920	157	139,210	159	0,94%
ENTRAMMES	I	491,320	231	452,420	213	-7,92%
FORCE	I	241,580	237	231,550	227	-4,15%
LAVAL	I	17 367,650	322	16 882,540	313	-2,79%
L'HUISSERIE	S	821,480	206	800,850	201	-2,51%
LOUVERNE	S	863,570	238	824,260	227	-4,55%
LOUVIGNE	I	166,630	202	187,980	228	12,81%
MONTFLOURS	I	76,182	320	71,654	301	-5,94%
MONTIGNE LE BRILLANT	I	185,861	144	188,860	146	1,61%
NUILLE SUR VICOIN	S	283,270	234	254,060	210	-10,31%
PARNE SUR ROC	I	197,090	164	188,880	157	-4,17%
ST BERTHEVIN	S	1 885,060	265	1 815,890	255	-3,67%
ST GERMAIN LE FOUILLOUX	S	176,310	184	186,920	195	6,02%
ST JEAN SUR MAYENNE	I	270,098	192	254,046	180	-5,94%
SOULGE SUR OUETTE	S	294,010	268	285,460	260	-2,91%
<b>TOTAL</b>		<b>27 124,030</b>	<b>280</b>	<b>26 304,560</b>	<b>272</b>	<b>-3,02 %</b>

S= Centre de Stockage des Déchets Ultimes

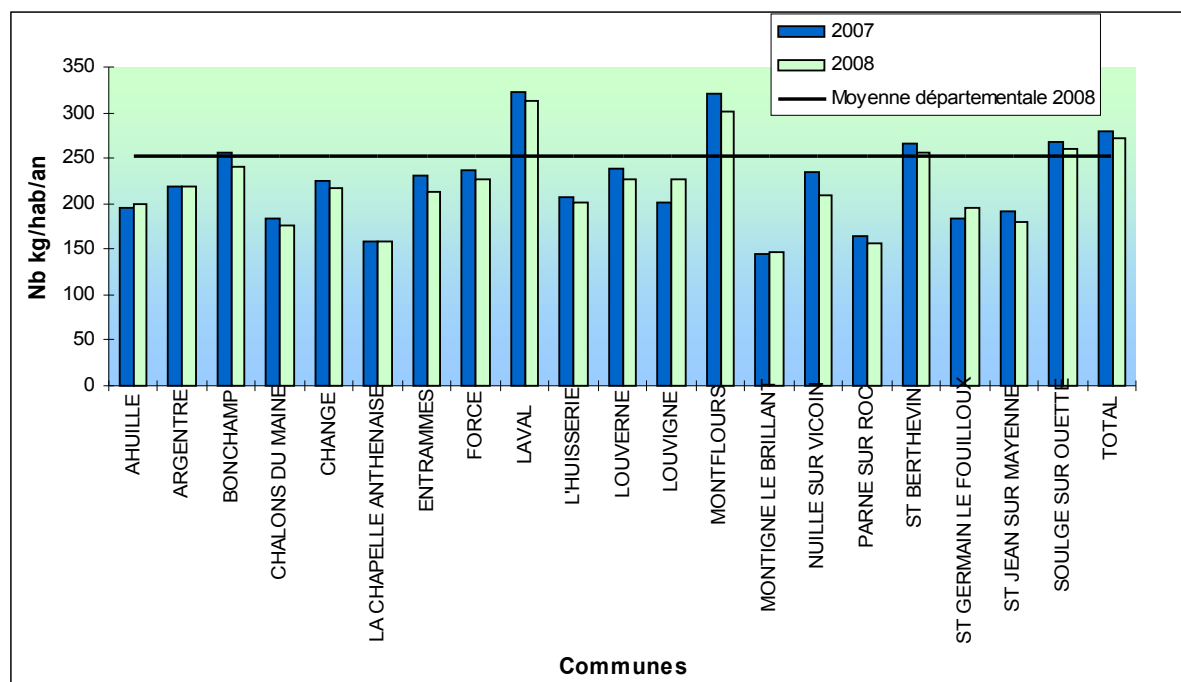
I= Incinération

Les ratios par habitants 2007 et 2008 sont calculés à partir de la population totale (tableau page 19).

Les variations observées entre les communes sont difficilement interprétables. Le tonnage global doit être la seule référence.

Pour Laval Agglomération, la production d'ordures ménagères s'établit à : **26 304 tonnes** soit **272 Kg/hab/an** (la moyenne départementale est d'environ 252 Kg/hab/an).

### c. L'évolution des tonnages d'ordures ménagères



La production d'ordures ménagères de toutes les communes est inférieure à la moyenne du département, à l'exception de Laval, qui affiche un résultat de 313 kg/hab/an, Montflours, St Berthevin et Soulgé. La moyenne de Laval Agglomération (272kg/hab/an) est supérieure à celle du département (252 kg/hab/an). La Ville centre, urbanisée, commerciale et à activités annexes contribue à cette production. Hors Laval, la production moyenne est de : 219,5 kg.

Certaines communes connaissent d'importantes variations de tonnages.

La moyenne nationale était en 2005 de 327 kg/hab/an (dernier chiffre communiqué par l'ADEME).

Sur l'ensemble de Laval Agglomération, on constate une baisse des tonnages d'ordures ménagères (-3,02 %).

Les variations de tonnages peuvent résulter de plusieurs phénomènes :

- mise en place du compostage individuel
- meilleure participation au tri ;
- hausse des usagers des espaces-tri et déchetteries ;
- augmentation de la population ; apport d'ordures ménagères provenant de communes extérieures limitrophes
- mauvaise répartition des tonnages entre deux communes collectées ensemble (limite des communes difficile à définir).

## 2.2 La collecte sélective des déchets recyclables

### a. Organisation

La collecte sélective est réalisée par apport volontaire sur l'ensemble des communes, avec des points aménagés comportant, en général, 3 conteneurs :

- un pour le verre ;
- un pour les plastiques-métaux-briques alimentaires ;
- un pour le papier-carton.

Un marché de collecte sélective et de tri a été mis en place le 1<sup>er</sup> avril 2005 pour une durée de 4 années : l'entreprise SOCCOIM ONYX assure les prestations de collecte et l'entreprise SECHE s'occupe du tri des emballages.

Laval Agglomération a signé en 2005 un nouveau contrat Eco-Emballages lui permettant de bénéficier du **barème D** avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

#### **Au cours de l'année 2008, le service a :**

- créé de nouveaux points de collecte : Argentré cimetière, déchetteries de Louvigné et Montigné, Forcé station d'épuration.
- poursuivi sa campagne de nettoyage des conteneurs (2<sup>ème</sup> tranche sur 4).

Le nombre total de points d'apport volontaire est de 201, soit un point pour 440 habitants (certains points ne comportent qu'un seul conteneur). L'instruction fiscale recommande 1 point pour 500 habitants.

#### Répartition des points d'apport volontaire

Communes	Population INSEE 1999(1)	Nb de Points d'apport volontaire
AHUILLE	1 379	6
ARGENTRE	2 325	4
BONCHAMP	4 793	14
CHALONS DU MAINE	422	1
CHANGE	4 909	10
CHAPELLE ANTHENAISE	657	2
ENTRAMMES	1 847	5
FORCE	873	3
LAVAL	50 947	100
L'HUISSERIE	3 592	12
LOUVERNE	2 912	8
LOUVIGNE	667	3
MONTFLOURS	204	1
MONTIGNE LE BRILLANT	1 088	3
NUILLE SUR VICOIN	1 050	3
PARNE SUR ROC	936	3
ST BERTHEVIN	6 873	15
ST GERMAIN LE FOUILLOUX	670	2
ST JEAN SUR MAYENNE	1 196	4
SOULGE SUR OUETTE	971	2
<b>TOTAL</b>	<b>88 311</b>	<b>201</b>

(1) Population sans double compte prise comme référence pour le contrat Eco-emballages et pour le calcul des performances de collecte sélective.

## b. La collecte du verre

Communes	Tonnages 2007	Tonnages 2008	Évolution 2008/2007	Nb Kg/hab/an
AHUILLE	51,216	<b>62,368</b>	<b>21,77%</b>	<b>45,23</b>
ARGENTRE	82,456	<b>71,267</b>	<b>-13,57%</b>	<b>30,65</b>
BONCHAMP	160,692	<b>215,297</b>	<b>33,98%</b>	<b>44,92</b>
CHALONS DU MAINE	14,282	<b>9,152</b>	<b>-35,92%</b>	<b>21,69</b>
CHANGE	157,740	<b>148,241</b>	<b>-6,02%</b>	<b>30,20</b>
LA CHAPELLE ANTHENAISE	20,882	<b>18,064</b>	<b>-13,49%</b>	<b>27,49</b>
ENTRAMMES	59,326	<b>54,796</b>	<b>-7,64%</b>	<b>29,67</b>
FORCE	35,432	<b>44,820</b>	<b>26,50%</b>	<b>51,34</b>
LAVAL	1 155,840	<b>1 162,835</b>	<b>0,61%</b>	<b>22,82</b>
L'HUISSERIE	108,462	<b>114,184</b>	<b>5,28%</b>	<b>31,79</b>
LOUVERNE	132,532	<b>111,104</b>	<b>-16,17%</b>	<b>38,15</b>
LOUVIGNE	17,106	<b>23,185</b>	<b>35,54%</b>	<b>34,76</b>
MONTFLOURS	10,156	<b>10,354</b>	<b>1,95%</b>	<b>50,75</b>
MONTIGNE LE BRILLANT	31,670	<b>49,840</b>	<b>57,37%</b>	<b>45,81</b>
NUILLE SUR VICOIN	30,260	<b>42,067</b>	<b>39,02%</b>	<b>40,06</b>
PARNE SUR ROC	42,200	<b>42,786</b>	<b>1,39%</b>	<b>45,71</b>
ST BERTHEVIN	219,558	<b>190,319</b>	<b>-13,32%</b>	<b>27,69</b>
ST GERMAIN LE FOUILLOUX	35,232	<b>27,428</b>	<b>-22,15%</b>	<b>40,94</b>
ST JEAN SUR MAYENNE	35,392	<b>34,490</b>	<b>-2,55%</b>	<b>28,84</b>
SOULGE SUR OUETTE	18,806	<b>20,983</b>	<b>11,58%</b>	<b>21,61</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 419,240</b>	<b>2 453,580</b>	<b>1,42 %</b>	<b>27,78</b>

La collecte du verre progresse lentement : le ratio fixé par Eco-Emballages pour 2008 (28,5 kg/hab/an) n'est pas atteint

L'augmentation des tonnages sur Louvigné et Montigné est due à l'ouverture des nouvelles déchetteries, ce qui explique aussi la baisse sur Argentré (fermeture de la déchetterie).

c. La collecte du papier/carton

Communes	Tonnages 2007	Tonnages 2008	Évolution 2008/2007	Nb Kg/hab/an
AHUILLE	64,434	<b>69,322</b>	7,59%	<b>50,27</b>
ARGENTRE	62,498	<b>68,656</b>	9,85%	<b>29,53</b>
BONCHAMP	176,474	<b>193,039</b>	9,39%	<b>40,28</b>
CHALONS DU MAINE	13,782	<b>13,569</b>	-1,55%	<b>32,15</b>
CHANGE	164,040	<b>165,254</b>	0,74%	<b>33,66</b>
LA CHAPELLE ANTHENAISE	25,498	<b>26,868</b>	5,37%	<b>40,89</b>
ENTRAMMES	69,520	<b>71,776</b>	3,25%	<b>38,86</b>
FORCE	36,024	<b>36,947</b>	2,56%	<b>42,32</b>
LAVAL	1307,348	<b>1373,222</b>	5,04%	<b>26,95</b>
L'HUISSERIE	93,004	<b>105,688</b>	13,64%	<b>29,42</b>
LOUVERNE	114,414	<b>138,620</b>	21,16%	<b>47,60</b>
LOUVIGNE	31,268	<b>35,369</b>	13,12%	<b>53,03</b>
MONTFLOURS	13,726	<b>13,999</b>	1,99%	<b>68,62</b>
MONTIGNE LE BRILLANT	38,432	<b>46,501</b>	21,00%	<b>42,74</b>
NUILLE SUR VICOIN	28,610	<b>33,629</b>	17,54%	<b>32,03</b>
PARNE SUR ROC	38,910	<b>38,397</b>	-1,32%	<b>41,02</b>
ST BERTHEVIN	245,436	<b>258,795</b>	5,44%	<b>37,65</b>
ST GERMAIN LE FOUILLOUX	28,814	<b>25,998</b>	-9,77%	<b>38,80</b>
ST JEAN SUR MAYENNE	39,156	<b>41,088</b>	4,93%	<b>34,35</b>
SOULGE SUR OUETTE	25,332	<b>25,343</b>	0,04%	<b>26,10</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 616,720</b>	<b>2 782,080</b>	<b>6,32 %</b>	<b>31,50</b>

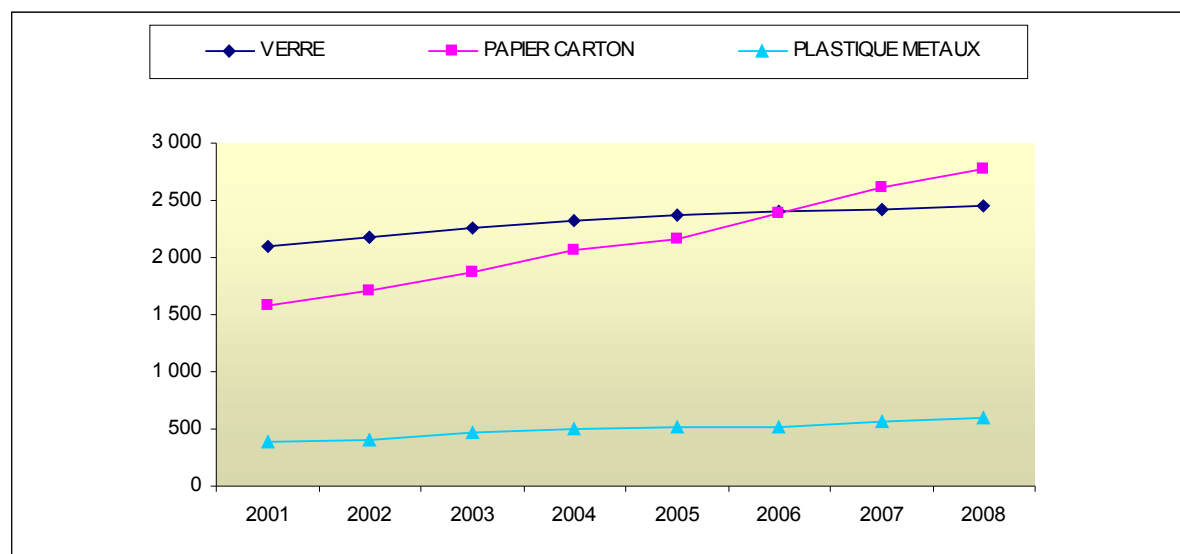
La collecte du papier-carton continue de progresser sur l'ensemble de l'agglomération. On a désormais un ratio de **31,50 kg/hab/an** de papier carton soit 1,87 kg/hab de plus qu'en 2007.

d. La collecte des plastiques/métaux

Communes	Tonnages 2007	Tonnages 2008	Évolution 2008/2007	Nb Kg/hab/an
AHUILLE	13,212	11,430	-13,49%	8,29
ARGENTRE	19,086	22,551	18,15%	9,70
BONCHAMP	47,072	46,038	-2,20%	9,61
CHALONS DU MAINE	2,590	2,795	7,92%	6,62
CHANGE	36,140	40,259	11,40%	8,20
LA CHAPELLE ANTHENAISE	4,878	5,093	4,41%	7,75
ENTRAMMES	11,738	12,928	10,14%	7,00
FORCE	9,316	10,041	7,78%	11,50
LAVAL	250,272	262,028	4,70%	5,14
L'HUISSERIE	34,130	37,488	9,84%	10,44
LOUVERNE	27,796	29,494	6,11%	10,13
LOUVIGNE	4,990	5,143	3,07%	7,71
MONTFLOURS	1,546	1,217	-21,28%	5,97
MONTIGNE LE BRILLANT	7,454	8,714	16,90%	8,01
NUILLE SUR VICOIN	5,902	5,944	0,71%	5,66
PARNE SUR ROC	5,420	5,978	10,30%	6,39
ST BERTHEVIN	61,640	69,482	12,72%	10,11
ST GERMAIN LE FOUILLOUX	4,670	6,375	36,51%	9,51
ST JEAN SUR MAYENNE	9,320	9,591	2,91%	8,02
SOULGE SUR OUETTE	5,208	4,931	-5,32%	5,08
<b>TOTAL</b>	<b>562,380</b>	<b>597,520</b>	<b>6,25 %</b>	<b>6,77</b>

La collecte des plastiques métaux augmente fortement avec une moyenne de **6,77 Kg par habitant** (6,37 kg/hab en 2007).

#### e. Historique des tonnages de la collecte sélective



### 2.3 La collecte issue des déchetteries

Depuis juin 2006, un marché de collecte et traitement des déchets ménagers hors ordures ménagères et collecte sélective a été mis en place.

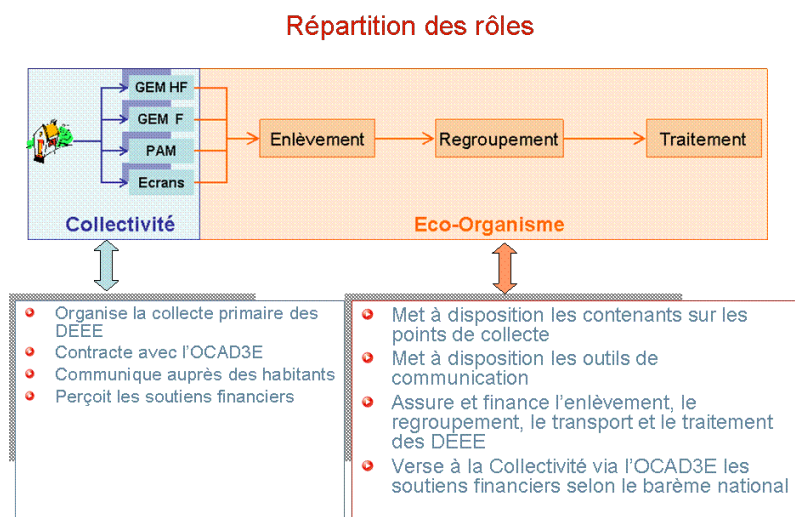
Les prestations à réaliser sont réparties en 7 lots :

- lot n° 1 : Collecte et traitement des déchets toxiques
- lot n° 2 : Traitement des déchets ménagers assimilés (déchet des lots 3 et 4)
- lot n° 3 : Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés hors déchetteries
- lot n° 4 : Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés issus des déchetteries
- lot n° 5 : Collecte et traitement des Déchets d'Equipements Electroniques et Electroniques (DEEE)
- lot n° 6 : Collecte et traitement de l'amiante liée
- lot n° 7 : Gardiennage de la déchetterie de Laval

Le lot n°1 a été attribué à la société TRIADIS (groupe SECHE), les lots 2 et 6 à SECHE ECO-INDUSTRIES, les lots 3, 4 et 7 à SECHE TRANSPORTS et le lot n° 5 à la société ARCEAU ANJOU.

En 2007, le lot 5 concernant les DEEE a été dénoncé suite à la **mise en place de la filière de collecte et de traitement des DEEE**. Désormais, c'est un éco-organisme, ECOLOGIC, qui se charge d'assurer la collecte et le traitement des DEEE par le biais de prestataires. La collectivité a adhéré à la filière et a signé une convention avec l'organisme coordonnateur OCAD3E. (voir schéma ci-dessous).

### Organisation de la collecte des DEEE

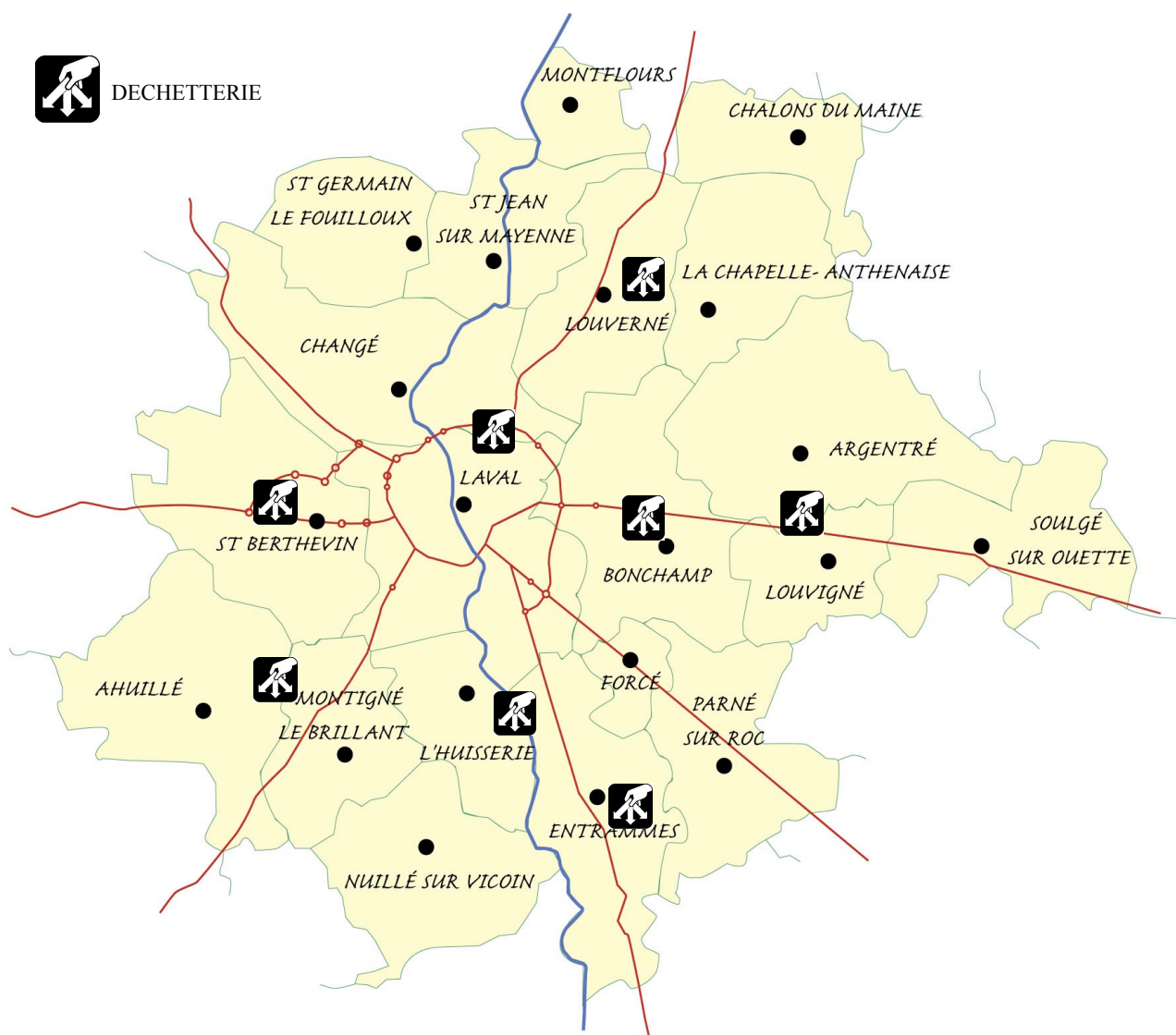


GEM : Gros ElectroMénager - HF : Hors Froid et F : Froid  
 PAM : Petit Appareil Ménager

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007, **une collecte des DASRI** (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux) a été mise en place sur la déchetterie de Laval. La collectivité met à disposition des particuliers concernés des contenants pour stocker leurs déchets (après signature d'une convention). Une fois par trimestre, ils peuvent déposer leur boîte à la déchetterie et en avoir une nouvelle en échange. C'est la société SODICOME qui gère cette collecte et fournit les contenants.

## a. Organisation

Les déchetteries sont des espaces soumis à déclaration ou autorisation et gardiennés, où les particuliers peuvent apporter les déchets qui ne peuvent être mis dans la collecte des ordures ménagères du fait de leur nature ou de leur volume. Plusieurs bennes sont installées, chaque benne correspondant à une nature de déchets (déchets verts, encombrants, tout venant, cartons, gravats, ferrailles). Les déchets toxiques, les déchets électriques et électroniques sont stockés à part dans des caissons fermés interdits au public. Le gardien est chargé de leur classement et du tri.



En 2008, 2 nouvelles déchetteries ont été construites et mises en service en septembre (Montigné/Ahuillé et Louvigné/Argentré/Soulgé) et une déchetterie a été rénovée (Louverné réouverte en Aout) ce qui porte à 8 le nombre de structures de l'agglomération (7 déchetteries complètes et 1 déchetterie "simplifiée" qui n'accepte que les déchets verts et les encombrants : Entrammes).

Les déchetteries d'Ahuillé et Argentré ont été fermées début septembre. Les collectes ponctuelles faites sur Montigné et Soulgé ont été arrêtées à cette date.

- Mode de gardiennage

Déchetteries	Mode de gardiennage	Nb heures ouverture/semaine
<b>Bonchamp</b>	Régie	29
<b>Entrammes</b>	Régie	12
<b>L'Huisserie</b>	Commune	22
<b>Laval</b>	Prestataire Privé	51
<b>Louverné</b>	Régie	28,5
<b>Louvigné/Argentré/Soulgé</b>	Régie	17
<b>Montigné/Ahuillé</b>	Régie	15,5
<b>St Berthevin</b>	Régie	41

- Horaires des déchetteries

Une extension des horaires d'ouverture sur les déchetteries de Bonchamp, L'Huisserie et St Berthevin a eu lieu en septembre et octobre 2008.

Lieu	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
<b>Bonchamp</b>	14h-18h	9h-12h 14h-18h	14h-18h		9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	
<b>Entrammes</b>	15h-17h30		15h-17h30			9h-12h 14h-18h	
<b>Laval</b>	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-19h	9h-12h
<b>L'Huisserie</b>	14h-18h		9h-12h 14h-18h		14h-18h	9h-12h 14h-18h	
<b>Louverné</b>	9h-12h		9h-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-18h	9h-12h	9h-12h 13h30-18h	
<b>Louvigné/Argentré/Soulgé</b>	9h30-12h		14h-18h	14h-18h	9h30-12h	14h-18h	
<b>Montigné/Ahuillé</b>	14h-17h30		9h30-12h	9h30-12h	14h-18h	9h-12h	
<b>St Berthevin</b>	9h-12h 14h-18h	14h-18h	9h-12h 14h-18h	14h-18h	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-19h	9h-12h

- Equipement des déchetteries

Bennes Communes	Tout venant	Encombrant	Bois	Cartons	Ferrailles	Gravats	Déchets verts
<b>Bonchamp</b>	1	1	1	1	1	1	2
<b>Entrammes</b>	1	-	-	-	-	-	1
<b>Laval</b>	2	1	1	1	1	2	2
<b>L'Huisserie</b>	1	1	1	1	1	1	2
<b>Louverné</b>	1	-	1	1	1	1	1
<b>Louvigné/Argentré/Soulgé</b>	1	-	1	1	1	1	1
<b>Montigné/Ahuillé</b>	1	-	1	1	1	1	1
<b>St Berthevin</b>	2	1	1	1	1	1	2

Depuis 2008, la collecte des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) et des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) est assurée sur toutes les déchetteries de Laval Agglomération sauf Entrammes.

La collectivité assure également une collecte de l'amiante (petite quantité acceptée seulement) sur les déchetteries de Laval et St Berthevin.

L'ensemble des déchetteries comprend également un point d'apport volontaire pour la collecte des emballages.

En septembre 2008, une collecte des huiles alimentaires a été mise en place sur les déchetteries. Cette prestation est réalisée gratuitement par la société COLLECT'OIL.

### **b. Les tonnages collectés**

- le tout venant et les encombrants :

Déchets	2007			2008			Evolution
	Tout venant	Encombrants	Total	Tout venant	Encombrants	Total	2008/2007
<b>Communes</b>							
AHUILLE	8,900	27,460	36,360		33,820	33,820	-6,99%
ARGENTRE	104,040	0,000	104,040	63,440	12,680	76,120	-26,84%
BONCHAMP	96,160	32,520	128,680	139,000	36,820	175,820	36,63%
ENTRAMMES	0,000	76,860	76,860		101,280	101,280	31,77%
LAVAL	917,700	175,080	1092,780	971,920	179,720	1151,640	5,39%
L'HUISSERIE	157,200	42,620	199,820	140,620	48,940	189,560	-5,13%
LOUVERNE	168,640	3,180	171,820	134,220	4,880	139,100	-19,04%
LOUVIGNE	34,000	3,700	37,700	24,240		24,240	-35,70%
ST BERTHEVIN	244,320	63,560	307,880	300,290	79,500	379,790	23,36%
LOUVIGNE/ARGENTRE/ SOULGE				31,960		31,960	
MONTIGNE/AHUILLE				21,080		21,080	
<b>TOTAL</b>	<b>1 730,960</b>	<b>424,980</b>	<b>2 155,940</b>	<b>1 826,770</b>	<b>497,640</b>	<b>2 324,410</b>	<b>7,81%</b>

- les déchets verts et les gravats :

Déchets Communes	Déchets verts			Gravats		
	2007	2008	Evolution	2007	2008	Evolution
AHUILLE	146,900	86,360	-41,21%			
ARGENTRE	259,340	195,360	-24,67%	205,620	122,480	-40,43%
BONCHAMP	767,780	868,180	13,08%	398,920	544,220	36,42%
ENTRAMMES	211,320	184,240	-12,81%			
LAVAL	2 164,850	2 042,500	-5,65%	2 194,920	1 996,720	-9,03%
L'HUISSERIE	637,740	593,960	-6,86%	345,140	291,000	-15,69%
LOUVERNE	498,790	411,420	-17,52%	215,540	222,280	3,13%
LOUVIGNE	99,840	72,620	-27,26%	39,720	50,080	26,08%
ST BERTHEVIN	1 322,210	1 189,070	-10,07%	663,400	634,260	-4,39%
LOUVIGNE/ARGENTRE /SOULGE		110,640			68,380	
MONTIGNE/AHUILLE		73,040			47,140	
<b>TOTAL</b>	<b>6 108,770</b>	<b>5 827,390</b>	<b>- 4,61 %</b>	<b>4 063,260</b>	<b>3 976,560</b>	<b>-2,13%</b>

- les cartons et la ferraille :

Déchets Communes	Cartons			Ferraille		
	2007	2008	Evolution	2007	2008	Evolution
AHUILLE				3,500	1,920	-45,14%
ARGENTRE	13,100	8,040	-38,63%	27,880	6,480	-76,76%
BONCHAMP	20,660	26,400	27,78%	12,550	16,920	34,82%
LAVAL	131,200	150,040	14,36%	172,840	111,060	-35,74%
L'HUISSERIE	35,480	34,480	-2,82%	30,060	18,540	-38,32%
LOUVERNE	18,440	16,920	-8,24%	6,680	5,700	-14,67%
LOUVIGNE				1,460	3,700	153,42%
ST BERTHEVIN	46,000	54,610	18,72%	31,720	42,620	34,36%
LOUVIGNE/ARGENTRE /SOULGE		4,160				
MONTIGNE/AHUILLE		3,000				
<b>TOTAL</b>	<b>264,880</b>	<b>297,650</b>	<b>12,37%</b>	<b>286,690</b>	<b>206,940</b>	<b>-27,82%</b>

La forte diminution des tonnages de ferraille sur 2008 n'est pas significative car la prestation est gratuite (caractéristique du marché). La collectivité n'a aucun moyen de contrôler les tonnages fournis par l'entreprise.

- le bois :

	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Evolution
BONCHAMP	72,460	103,960	43,47%
LAVAL	626,800	664,800	6,06%
L'HUISSERIE	106,600	111,300	4,41%
ST BERTHEVIN	190,580	199,620	4,74%
LOUVIGNE/ARGENTRE/SOULGE		17,880	
MONTIGNE/AHUILLE		11,640	
<b>TOTAL</b>	<b>996,440</b>	<b>1 109,200</b>	<b>11,32 %</b>

Les tonnages de bois ont fortement augmenté, suite à la mise en place de bennes bois dans toutes les déchetteries.

### c. La fréquentation

Le nombre d'utilisateurs est comptabilisé par les gardiens ou par cellule de comptage.

Déchetteries	2007	2008	Evolution 2008/2007
AHUILLE	5 096	3 177	-37,66 %
ARGENTRE	5 227	5 195	-0,61 %
BONCHAMP	30 293	45 371	49,77 %
ENTRAMMES	7 626	8 729	14,46 %
LAVAL	105 674	103 292	-2,25 %
L'HUISSERIE	25 461	31 083	22,08 %
LOUVERNE	16 040	17 401	8,49 %
LOUVIGNE	1 965	1 574	-19,90 %
ST BERTHEVIN	65 579	66 319	1,13 %
LOUVIGNE/ARGENTRE/SOULGE		6 067	
MONTIGNE/AHUILLE		4 212	
<b>TOTAL</b>	<b>262 961</b>	<b>292 420</b>	<b>11,20 %</b>

Les déchetteries de l'agglomération ont reçu 292 420 utilisateurs en 2008 soit une fréquentation en hausse de 11,20 % par rapport à 2007.

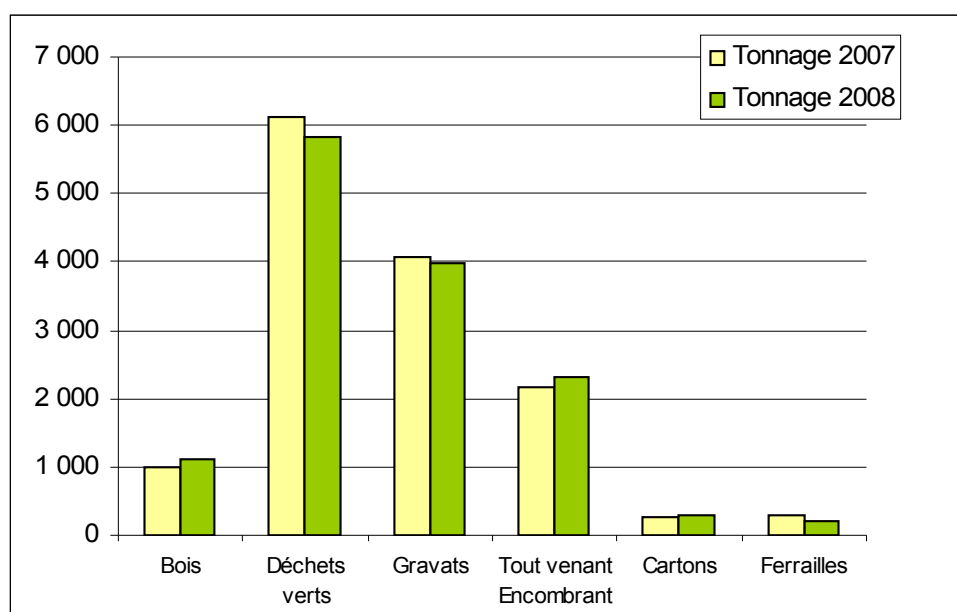
### d. Synthèses

Type de déchets	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Evolution 2008/2007
-----------------	--------------	--------------	---------------------

<b>Bois</b>	996,440	1 109,200	<b>11,32 %</b>
<b>Déchets verts</b>	6 108,770	5 827,390	<b>-4,61 %</b>
<b>Gravats</b>	4 063,260	3 976,560	<b>-2,13 %</b>
<b>Tout venant/Encombrant</b>	2 155,940	2 324,410	<b>7,81 %</b>
<b>Cartons</b>	264,880	297,650	<b>12,37 %</b>
<b>Ferrailles</b>	286,690	206,940	<b>-27,82 %</b>
<b>Total</b>	<b>13 875,980</b>	<b>13 742,150</b>	<b>- 0,96 %</b>

La forte diminution de tonnage de la ferraille n'est pas fiable car les chiffres ne sont pas contrôlables : la prestation n'est pas facturée à la collectivité, le collecteur se rémunère avec la vente de ferraille.

#### EVOLUTION DES TONNAGES EN DECHETTERIES



Déchetteries	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Evolution 2008/2007
AHUILLE	186,760	122,100	<b>-34,62 %</b>
ARGENTRE	609,980	408,480	<b>-33,03 %</b>

BONCHAMP	1 401,050	1 735,500	<b>23,87 %</b>
ENTRAMMES	288,180	285,520	<b>-0,92 %</b>
LAVAL	6 383,390	6 116,760	<b>-4,18 %</b>
L'HUISSERIE	1 354,840	1 238,840	<b>-8,56 %</b>
LOUVERNE	911,270	795,420	<b>-12,71 %</b>
LOUVIGNE	178,720	150,640	<b>-15,71 %</b>
ST BERTHEVIN	2 561,790	2 499,970	<b>-2,41 %</b>
LOUVIGNE/ARGENTRE /SOULGE		233,020	
MONTIGNE/AHUILLE		155,900	
<b>TOTAL</b>	<b>13 875,980</b>	<b>13 742,150</b>	<b>- 0,96 %</b>

#### 2.4 La collecte des déchets ménagers spéciaux (DMS)

La collecte des huiles usagées est effectuée gratuitement par le récupérateur agréé (Société CHIMIREC).

La société TRIADIS est titulaire du marché de collecte des déchets toxiques, elle récupère gratuitement les batteries.

(en Tonnes)

	Huiles	Batteries	Bidons d'huile et Emb. souillés	Filtres	Autres D.M.S.	Total
LAVAL Quartiers	3,660					<b>3,660</b>
ARGENTRE	0,900		0,494	0,268	1,524	<b>3,186</b>
BONCHAMP	3,520	1,894	1,954	0,235	5,511	<b>13,114</b>
LAVAL déchetterie	9,250	13,433	5,924	0,648	29,161	<b>58,416</b>
L'HUISSERIE	2,370	3,395	0,961	0,373	6,489	<b>13,588</b>
LOUVERNE	3,030	0,561	0,597	0,300	3,474	<b>7,962</b>
St BERTHEVIN	6,510	5,074	2,346	0,305	11,301	<b>25,536</b>
LOUVIGNE/ARGENTRE/ SOULGE			0,309		0,916	<b>1,225</b>
MONTIGNE/AHUILLE			0,153		0,528	<b>0,681</b>
<b>TOTAL 2008</b>	<b>29,240</b>	<b>24,357</b>	<b>12,738</b>	<b>2,129</b>	<b>58,904</b>	<b>127,368</b>
<b>TOTAL 2007</b>	<b>30,460</b>	<b>11,260</b>	<b>12,753</b>	<b>1,968</b>	<b>51,472</b>	<b>107,913</b>
Evolution 2008/2007	<b>- 4,01 %</b>	<b>116,31 %</b>	<b>-0,12 %</b>	<b>8,18 %</b>	<b>14,44 %</b>	<b>18,03 %</b>

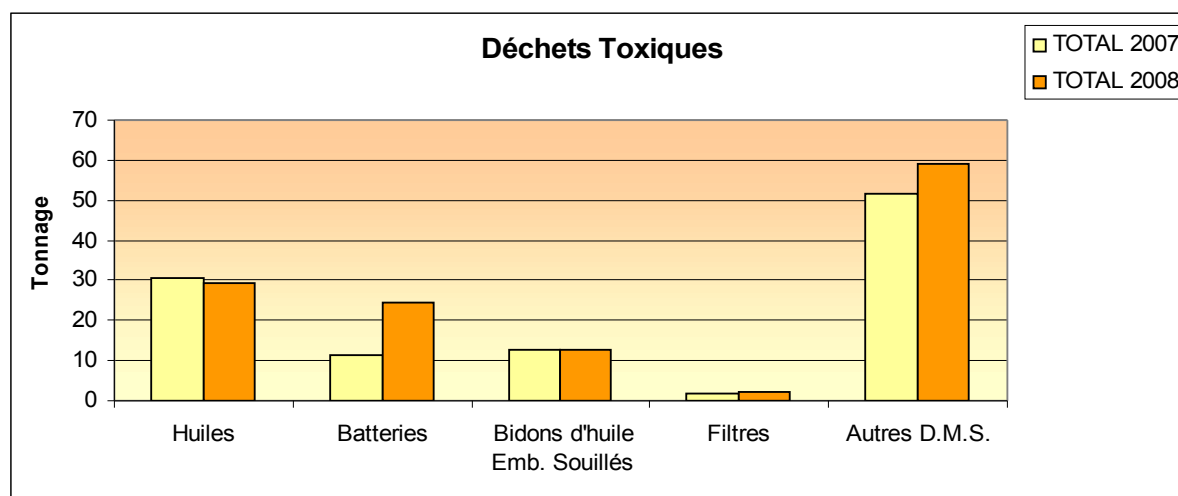
Les néons et ampoules sont intégrés dans la catégories DEEE. Les emballages souillés sont collectés avec les bidons d'huile.

Composition de la catégorie "Autres DMS"

Types de déchets	DMS standards	Acides et Bases	DMS toxiques	Aérosols pleins	Phytopsanitaires	Comburant	radiographies
Tonnes	53,916	0,734	0,011	1,578	1,852	0,470	0,343

#### Définition des différents types de DMS :

- emballages souillés : emballages vides ayant contenu des produits toxiques (ex. : pots de peinture)
- DMS standards : emballages pleins de peintures, colles, vernis et solvants.
- Acides : acide chlorhydrique, sulfurique ...
- Bases : soude, potasse, déboucheurs de canalisation...
- DMS toxiques : déchets mercuriels
- Phytopsanitaires : désherbants,...
- Comburant : nitrate d'ammonium (engrais), pastilles de chlore...
- radiographies (collectées uniquement sur la déchetterie de Laval).



### 2.5 La collecte des Déchets Electriques et Electroniques (DEEE)

Type de déchets	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Evolution 2008/2007
-----------------	--------------	--------------	---------------------

Ecrans	84,287	89,570	<b>6,27 %</b>
Petits Appareils Ménagers	68,928	98,070	<b>42,28 %</b>
GEM Hors Froid	66,287	100,355	<b>51,39 %</b>
GEM Froid	32,600	53,718	<b>64,78 %</b>
Néons, ampoules	0,853	0,539	<b>- 36,81 %</b>
<b>Total</b>	<b>252,955</b>	<b>342,252</b>	<b>35,30 %</b>

GEM : Gros ElectroMénager

## 2.6 La collecte de l'amiante

	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Evolution
Amiante	<b>4,660</b>	<b>8,700</b>	<b>86,70 %</b>

Seuls les petits volumes ou fragments sont acceptés.  
Fin 2008, la collecte sur la déchetterie de St Berthevin a été arrêtée.

## 2.7 La collecte des piles

Les piles sont collectées gratuitement par le récupérateur agréé (COREPILE) sur les déchetteries de Laval, Bonchamp, L'Huisserie, St Berthevin, Louverné, Louvigné et Montigné.

	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Evolution
Piles	<b>3,260</b>	<b>3,740</b>	<b>14,72 %</b>

## 2.8 La collecte des déchets verts en apport volontaire

### a. Organisation

Une collecte des déchets verts en apport volontaire est mise en place dans huit communes de Laval Agglomération. Pour les communes de Montigné et Soulgé, la collecte a été supprimée à l'ouverture des nouvelles déchetteries en septembre 2008.

Une collecte occasionnelle a été mise en place sur Montflours en remplacement du système antérieur (agriculteur).

Commune	Mode de collecte	Période	Fréquence
Laval	Bennes dans les quartiers	Du 21/03 au 1/12	1 x semaine
Forcé	Ponctuelle	Du 21/03 au 1/12	1 x semaine
Montflours	à la demande		4 fois/an
Montigné Le Brillant	Ponctuelle	Du 21/03 au 1/09	1 x semaine
Nuillé sur Vicoin	Ponctuelle	Du 05/04 au 3/11	1 x semaine
Parné sur Roc	Ponctuelle	Du 21/03 au 1/12	1 x semaine
Soulgé sur Ouette	Ponctuelle	Du 21/03 au 25/08	1 x 15 jours
St Germain Le Fouilloux	Ponctuelle	Du 21/03 au 24/11	1 x semaine ou 1x 15 jours <i>(selon période)</i>

#### **b. La production des déchets verts**

Commune	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Evolution 2008/2007
Laval Quartiers	1 214,120	1 114,700	-8,19%
Forcé	171,060	169,460	-0,94%
Montflours		38,940	
Montigné Le Brillant	100,560	69,400	-30,99%
Nuillé sur Vicoin	85,580	87,300	2,01%
Parné sur Roc	75,760	65,180	-13,97%
Soulgé sur Ouette	53,820	36,200	-32,74%
St Germain Le Fouilloux	82,960	78,660	-5,18%
Terrain Gens du Voyage		11,320	
<b>TOTAL</b>	<b>1 783,860</b>	<b>1 671,160</b>	<b>- 6,32 %</b>

La baisse des tonnages de Montigné et Soulgé est due à la suppression de la prestation début septembre : désormais la collecte est assurée en déchetterie.

Une prestation exceptionnelle a été effectuée sur le terrain des gens du Voyage (dépôts sauvages).

## **2.9 La collecte des encombrants hors déchetteries**

### **a. Organisation**

Commune	Mode de collecte	Fréquence
Laval	Appel téléphonique	Toute l'année
Forcé	Benne	1 x mois
Montigné Le Brillant	Benne	1 x mois (jusqu'au 30/08/08)
Parné sur Roc	Benne	1 x mois
St Germain Le Fouilloux	Benne	3 x an

la collecte d'encombrants sur Montigné a été supprimée à l'ouverture de la nouvelle déchetterie en septembre 2008.

#### **b. La production des encombrants**

Commune	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Evolution 2008/2007
Laval	145,760	146,340	0,40 %
Forcé	42,100	43,420	3,14 %
Montigné Le Brillant	26,000	23,080	- 11,23 %
Parné sur Roc	34,100	38,920	14,13 %
St Germain Le Fouilloux	7,440	7,840	5,38 %
Festival 3 éléphant (*)		3,680	
<b>TOTAL</b>	<b>255,400</b>	<b>263,280</b>	<b>3,09 %</b>

(\*) collecte de tout venant

Les tonnages collectés sur Laval incluent les collectes mensuelles réalisées par les organismes HLM dans leurs immeubles. Depuis 2004, Laval Agglomération prend en charge le traitement de ces déchets (145,080 tonnes en 2008).

Les encombrants collectés par le service environnement-déchets sur appel téléphonique sont généralement déposés dans les bennes de la déchetterie de Laval et n'apparaissent donc pas dans ce tableau.

La déchetterie de Laval a de son côté récupéré 179,720 tonnes d'encombrants en 2008.

Une prestation exceptionnelle de collecte de tout venant a été effectuée lors du Festival des 3 éléphants en 2008.

La collectivité verse une subvention à Emmaüs pour l'élimination des encombrants non revalorisables, récupérés auprès des particuliers. Au titre de 2008, Emmaüs a récupéré 234,580 tonnes de déchets (DIB, bois, cartons, gravats) dont 33 % ont été attribuées aux habitants de Laval Agglomération (soit 77,410 tonnes).

#### **2.10 Récapitulatif des quantités de déchets collectés sur l'Agglomération**

Type de déchets	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Evolution 2008/2007
-----------------	--------------	--------------	---------------------

<b>Ordures Ménagères</b>	<b>27 124,030</b>	<b>26 304,560</b>	<b>- 3,02 %</b>
C. Sélective – Verre	2 419,240	2 453,580	1,42 %
C. Sélective - Papier/Carton	2 616,720	2 782,080	6,32 %
C. Sélective – Plastiques Métaux	562,380	597,520	6,25 %
<b>Total Collecte Sélective</b>	<b>5 598,340</b>	<b>5 833,180</b>	<b>4,19 %</b>
Bois	996,440	1 109,200	11,32 %
Déchets verts	7 892,630	7 498,550	- 4,99 %
Gravats	4 063,260	3 976,560	- 2,13 %
Encombrants/Tout venant	2 411,340	2 587,690	7,31 %
Cartons	264,880	297,650	12,37 %
Ferrailles	286,690	206,940	- 27,82 %
<b>Total collecte autres déchets</b>	<b>15 915,240</b>	<b>15 676,590</b>	<b>- 1,50 %</b>
Huiles/Filtres	32,428	31,369	- 3,26 %
Batteries	11,260	24,357	116,31 %
Déchets toxiques (D.M.S.)	64,225	71,642	11,55 %
Piles	3,260	3,740	14,72 %
Consommables informatiques	Non communiqué	0,135	
<b>Total collecte DMS</b>	<b>111,173</b>	<b>131,243</b>	<b>18,05 %</b>
<b>Déchets Electroniques (D3E) (y compris néons et ampoules)</b>	<b>252,955</b>	<b>342,252</b>	<b>35,30 %</b>
<b>Amiante</b>	<b>4,660</b>	<b>8,700</b>	<b>86,70 %</b>
<b>Collecte EMMAUS</b>	<b>65,670</b>	<b>77,410</b>	<b>17,88 %</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>49 072,07</b>	<b>48 373,935</b>	<b>-1,42 %</b>

**La production de déchets de l'agglomération (encombrants Emmaüs compris) par habitant et par an est de : (48 373,935 T/ 96 815 hab)**

**499,65 Kg/hab/an**

(Pour mémoire, en 2007 : 506,86 Kg/hab sur la base de 96 815 habitants)

En 2005, la moyenne nationale était de 577 kg/hab/an (enquête ADEME 2005)

### **3. Le traitement des déchets**

#### **3.1 Le traitement des Ordures ménagères**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, le département exerce la compétence de traitement des ordures ménagères conformément à la décision prise le 28 juin 2001.

En 2008, les ordures ménagères collectées sur 14 communes de Laval Agglomération (22 137 T) ont été déposées au centre de transfert de Laval pour être ensuite acheminées jusqu'à l'usine d'incinération de Pontmain (84 %).

Les ordures ménagères collectées par l'entreprise SECHE sur les 6 autres communes (4 167 T) ont été transportées au centre d'enfouissement de Mézerolles (marché du Conseil Général : 16 %).

### **3.2 Le traitement des déchets recyclables**

#### **a. Le tri**

Tous les déchets recyclables collectés sur Laval Agglomération sont dirigés vers le centre de tri de Mézerolles situé à Changé.

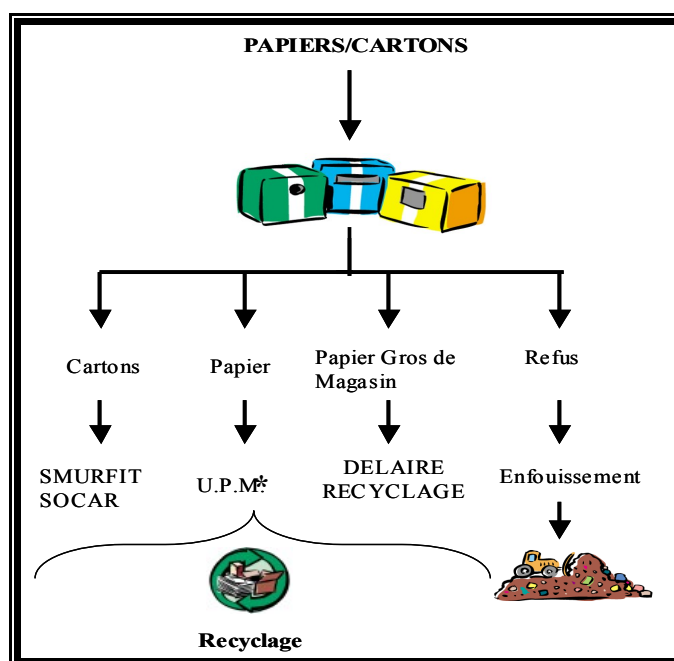
Chaque trimestre, des sondages sont effectués afin de déterminer la composition des conteneurs, (18 sondages/an – norme AFNOR de caractérisation).

En 2008, le centre de tri a mis en place un nouveau logiciel de gestion de centre de tri distribué par Eco-Emballages : ETEM.

Ces changements sont intervenus en février et ont nécessité la réalisation d'un "point 0" : on arrête le tri à une date précise et on fait le bilan des stocks précis du centre de tri.

Ce "point 0" sera désormais réalisé tous les ans en fin d'année et permettra de connaître les stocks amonts exacts par collectivité.

#### **b. Composition du conteneur Papier/Carton**



\* Le contrat de reprise du papier avec la société UPM est arrivé à échéance fin septembre 2008. C'est la société Norske Skog Golbey qui a obtenu le nouveau contrat.

	Tonnage 2007	Contenu %	Tonnage 2008	Contenu %	Evolution 2008/2007
Cartons	448,809	17,15	396,643	14,68	- 11,62 %

Papiers gros de magasin	12,355	0,47	7,259	0,27	- 41,25 %
Papiers	2 106,656	80,51	2 250,265	83,26	6,82 %
Refus	48,900	1,87	48,433	1,79	- 0,96 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 616,720</b>	<b>100,00</b>	<b>* 2 702,600</b>	<b>100,00</b>	<b>3,28 %</b>
Pour mémoire, tonnes collectées après le point 0			79,480		

\* Le point 0 a été réalisé courant décembre 2008 et le bilan de l'année a été arrêté à cette date.

La collecte réalisée après cette date sera prise en compte dans le bilan mensuel de tri de janvier 2009. Le total des papiers – cartons collectés sur 2008 est de 2 782,080 tonnes.

La baisse importante des papiers "gros de magasins" résulte de l'intégration de ces papiers au papiers journaux magazines depuis Aout 2008.

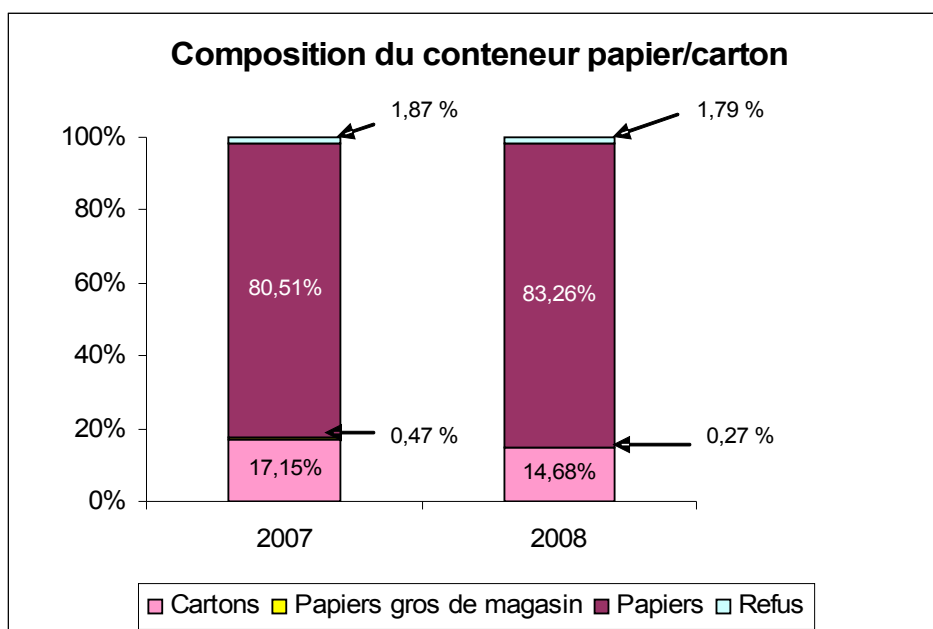
La teneur en papier du conteneur "Papier/carton" a augmenté de 6,82 %.

A l'inverse, la quantité de cartons a diminué.

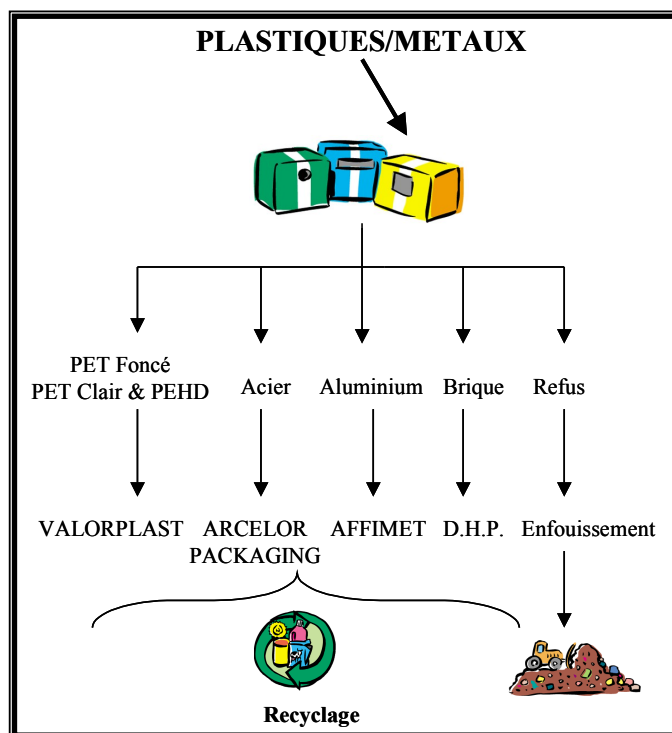
Le taux de refus a diminué légèrement.

les principales causes de refus sont :

- les papiers souillés ou mouillés,
- le film plastique,
- les briques alimentaires,
- les sacs d'ordures ménagères



### c. Composition du conteneur Plastiques/Métaux



	Tonnage 2007	Contenu %	Tonnage 2008	Contenu %	Evolution 2008/2007
<b>PET Foncé</b>	34,274	6,09	35,653	6,03	4,02%
<b>PET Clair</b>	198,912	35,35	196,228	33,17	-1,35%
<b>PEHD</b>	82,914	14,74	86,456	14,61	4,27%
<b>Acier</b>	81,000	14,40	95,697	16,17	18,14%
<b>Aluminium</b>	4,732	0,84	6,834	1,16	44,42%
<b>Briques</b>	70,839	12,59	81,766	13,82	15,43%
<b>Refus</b>	89,949	15,99	89,006	15,04	-1,05%
<b>TOTAL</b>	<b>562,620</b>	<b>100,00</b>	<b>* 591,640</b>	<b>100,00</b>	<b>5,16 %</b>
Pour mémoire, tonnes collectées après le point 0			5,880		

\* Le point 0 a été réalisé courant décembre 2008 et le bilan de l'année a été arrêté à cette date.

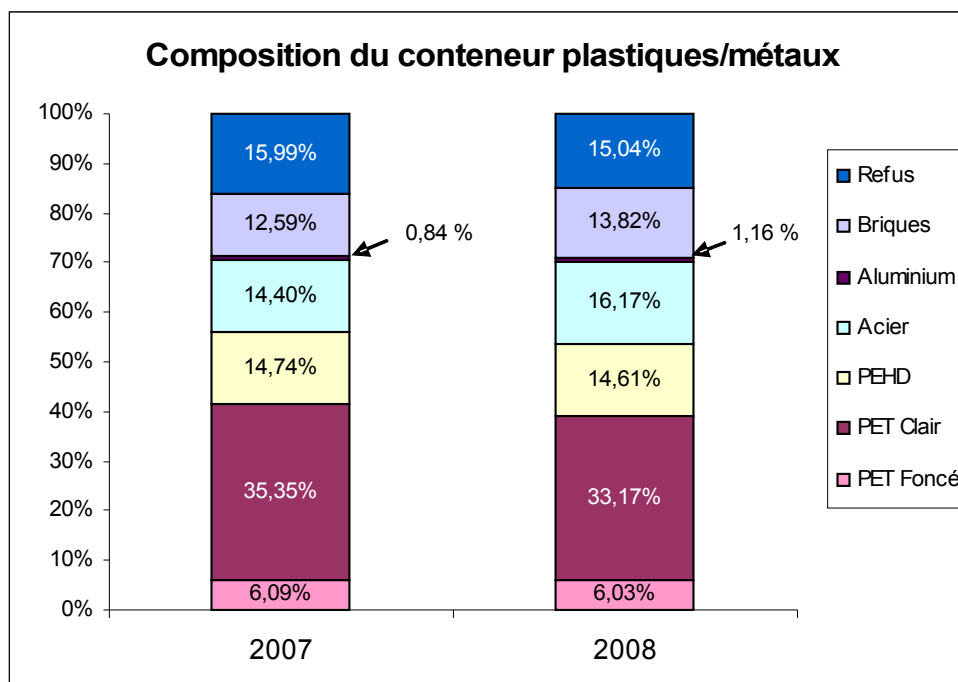
La collecte réalisée après cette date sera prise en compte dans le bilan mensuel de tri de janvier 2009. Le total des emballages collectés sur 2008 est de 597,520 tonnes.

Tous les tonnages sont en augmentation sauf pour le PET clair.

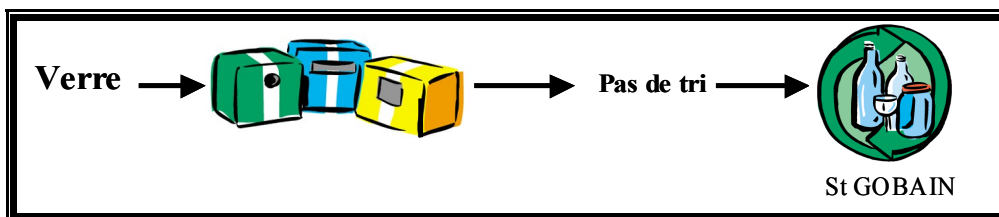
Le pourcentage de refus baisse légèrement. Les refus sont principalement constitués par :

- bidons d'huile moteurs,
- sacs plastiques transparents,

- emballages plastiques non recyclables,
- verre
- sacs d'ordures ménagères.



#### d. Le verre



	2007	2008
<b>Quantités collectées (tonnes)</b>	2 419,240	2 453,580

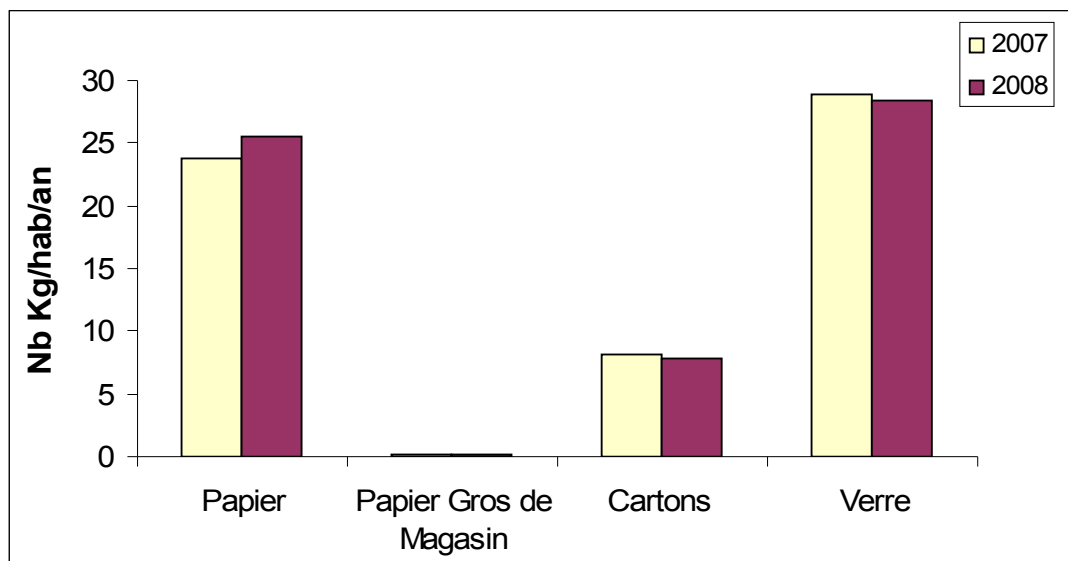
#### e. Bilan du recyclage

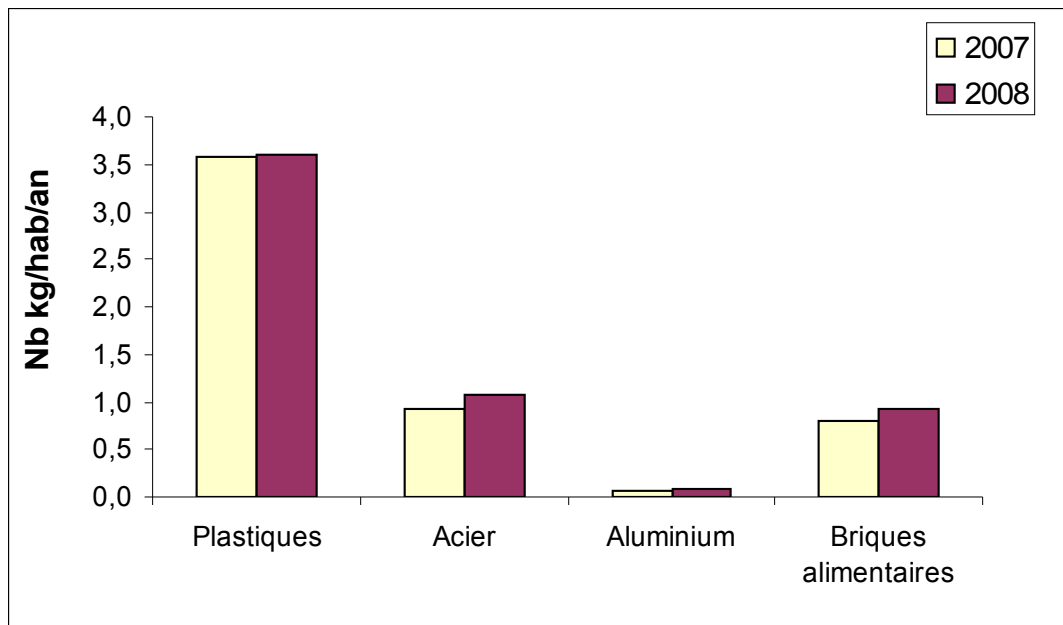
Nombre d'habitants : **88 311**

(Référence à la population INSEE 1999 sans double compte qui est prise en compte dans le contrat Eco-Emballages pour le calcul des ratios)

Matériaux	2007	2007 kg/hab	2008	2008 kg/hab	Evolution 2008/2007
<b>Papier</b>	2 106,656	23,85	2 250,265	25,48	6,82 %
<b>Papier Gros de Magasin</b>	12,355	0,14	7,259	0,08	-41,25 %
<b>Cartons (inclus déchetterie)</b>	713,669	8,081	694,293	7,86	- 2,73 %
<b>Plastiques (PET – PEHD)</b>	316,100	3,58	318,337	3,60	0,71 %
<b>Acier</b>	81,000	0,92	95,697	1,08	18,14 %
<b>Aluminium</b>	4,732	0,054	6,834	0,08	44,42 %
<b>Briques alimentaires</b>	70,839	0,80	81,766	0,93	15,43 %
<b>Verre (1)</b>	<b>(1) 2 544,210</b>	28,81	<b>(1) 2 507,900</b>	28,40	- 1,43 %
<b>TOTAL</b>		<b>66,23</b>		<b>67,51</b>	<b>1,94 %</b>

(1) dont tonnages de verre déposé par les habitants à la déchetterie de Mézerolles et qui n'ont pas fait l'objet de coût de collecte : 124,970 T en 2007  
54,320 T en 2008





Les performances par habitant augmentent pour tous les matériaux sauf pour le verre et le carton.

### 3.3 Le traitement des déchets issus des déchetteries et des quartiers

Il existe plusieurs filières de traitement selon la nature des déchets :

- les déchets mis en décharge au centre d'enfouissement technique de Mézerolles :

- . les gravats : enfouissement en classe 3 ;
- . le tout venant : enfouissement en classe 2 ;
- . les encombrants : triés par catégorie , la partie non recyclable est enfouie en classe 2 ;
- . l'amiante : enfouissement en classe 1

- les déchets éliminés par incinération :

- . les déchets toxiques (TRIADIS)

- les déchets recyclés :

- . l'huile de vidange (CHIMIREC) : régénération ;
- . la ferraille (PASSENAUD et LIBOIRE) : pour les fonderies, aciéries ;
- . le bois (SECHE) : utilisé pour l'aggloméré ;
- . les déchets verts (Ets THEAUD) : broyage compostage ;
- . les cartons : recyclés par SMURFIT (filière collecte sélective).
- . les Déchets Electroniques (DEEE) : traitement assuré par l'Eco-organisme ECOLOGIC
- . les piles (COREPILE) : valorisation énergétique et recyclage ;
- . les cartouches d'imprimante (PRO XL) : nettoyage et réemploi et valorisation matière ou énergétique

## **B. Les indicateurs financiers**

Les chiffres suivants sont extraits du compte administratif 2008 de Laval Agglomération.

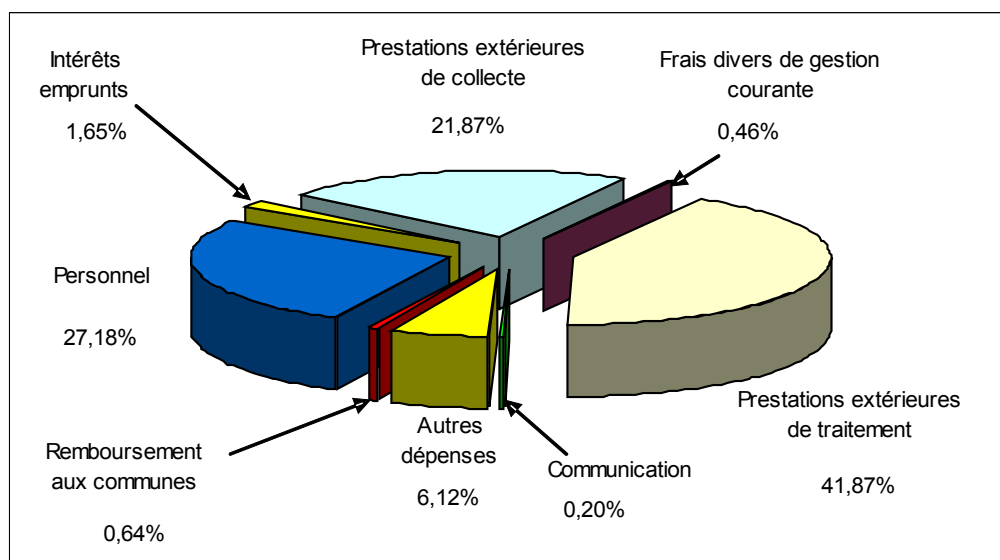
### **1. Le fonctionnement du service**

#### **1.1 Les Charges**

Les dépenses du service déchets s'élèvent à **6 351 593 €** dont :

- 1 389 268 € : Prestations de services effectuées par les entreprises pour la collecte des déchets.
- 2 659 206 € : Prestations de services effectuées par les entreprises pour le traitement et le tri des déchets
- 34 293 € : Location de matériel (matériel et matériel de transport)
- 40 798 € : Locaux rue de Cheverus (loyer + charges + entretien + impôts)
- 13 889 € : Frais divers déchetteries (prestations, fournitures, entretien, eau, téléphone, électricité, habillement, outillage, télésurveillance)
- 42 851 € : Frais divers collecte OM (habillement, sacs, entretien, outillage, bâtiment)
- 70 496 € : Entretien de véhicules
- 33 028 € : Entretien des conteneurs OM et collecte sélective (pièces, produits, étiquettes, nettoyage/lasurage)
- 5 477 € : Transport conteneurs OM et collecte sélective
- 104 334 € : Carburants
- 11 059 € : Assurances
- 12 853 € : Communication
- 40 821 € : Remboursement des dépenses des communes (gardiennage et entretien des déchetteries et espaces-tris).
- 15 371 € : Remboursement location locaux Communes
- 29 357 € : Frais divers de gestion courante
- 1 726 643 € : Charges de personnel
- 104 515 € : Intérêts des emprunts
- 17 334 € : Subventions (Emmaüs, COSEM, composteurs)

## REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les prestations de service sont rattachées à des marchés excepté pour le traitement des ordures ménagères où il s'agit d'une convention avec le conseil général :

**Tableau des Marchés en cours**

N°	Libellé	Fournisseur	Date de mise en service	Durée	Coût /an T.T.C prévu	Coût T.T.C 2008
102/2005	Collecte et transport des O.M. de 14 communes	SECHE ECO-INDUSTRIES	01/04/05	4 ans	466 122,63	496 734,67
<b>Collecte sélective des déchets recyclables</b>						
103/2005	Collecte et transport des emballages et journaux magazines	SOCCOIM ONYX	01/04/05	4 ans	308 479,89	431 026,44
104/2005	Tri et conditionnement des emballages et journaux magazines	SECHE ECO-INDUSTRIES	01/04/05	4 ans	253 484,85	364 606,63
<b>Collecte et traitement des déchets ménagers hors Ordures Ménagères et Collecte Sélective</b>						
N°	Libellé	Fournisseur	Date de mise en service	Durée	Coût /an T.T.C prévu	Coût T.T.C 2008
105/2006	Collecte et traitement des déchets toxiques	TRIADIS	01/06/06	4 ans	74 052,03	64 242,76
106/2006	Traitement des déchets ménagers hors O.M., C.S. et D.M.S.	SECHE ECO-INDUSTRIES	01/06/06	4 ans	407 255,85	507 305,29
107/2006	Collecte et transport des déchets ménagers hors déchetteries	SECHE TRANSPORTS	01/06/06	4 ans	39 619,47	48 838,18
108/2006	Collecte et transport des déchets ménagers issus des déchetteries	SECHE TRANSPORTS	01/06/06	4 ans	220 013,92	247 977,81
110/2006	Collecte et traitement de l'amiante liée	SECHE ECO-INDUSTRIES	01/06/06	4 ans	13 944,98	2 071,18
111/2006	Gardiennage et entretien déchetterie de Laval	SECHE TRANSPORTS	01/06/06	4 ans	75 706,80	78 689,16
235/2007	Collecte et traitement des DASRI *	SODICOME SAS	01/09/07	2 ans 9 mois	5 309,07	1 837,06

## 1.2 Les recettes

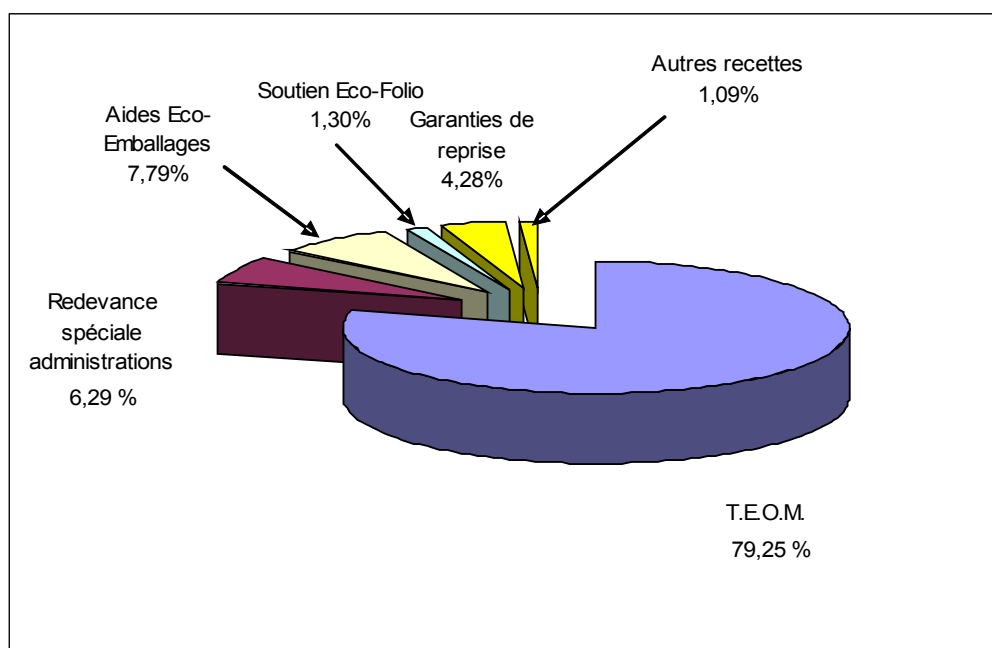
Le total des recettes est de **7 301 939 €**.

La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** représente la principale ressource du budget Déchets et s'élève à **5 787 105 €** pour l'année 2008, soit 79,25 %.

Les autres recettes sont :

- 459 462 € : Redevance spéciale administrations, (6,29 %)
- 568 731 € : Aides Eco-Emballages (soutien à la performance : acomptes 2008 et solde 2007, soutien à la communication, aux animateurs, aux caractérisations, subvention baromètre de satisfaction etc ) (7,79 %)
- 94 735 € : Soutiens ECO-FOLIO 2006/2007 et 2008 (soutien pour les imprimés non sollicités au titre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP)),
- 312 532 € : Garanties de reprise verre, papier, carton, métaux, plastiques et briques alimentaires (recettes du 4<sup>e</sup> trimestre estimées)
- 79 374 € : Autres recettes (redevance déchets de marchés, collecte des encombrants, aides OCAD3E (collecte des DEEE), remboursements divers (sinistres, pénalités de retard, remboursement de salaires, etc), subvention ADEME étude collecte OM, subvention Conseil Général pour baromètre de satisfaction, etc.

### REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



### 1.3 Synthèse des dépenses et recettes de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2008/2007</b>
Prestations de service	3 882 519	4 048 474	4,27 %
Personnel	1 558 075	1 726 643	10,82 %
Remboursement aux communes	49 791	40 821	- 18,02 %
Intérêts emprunts	92 833	104 515	12,58 %
Communication	17 141	12 853	- 25,02 %
Autres dépenses	353 729	418 287	18,25 %
<b>Total</b>	<b>5 954 088</b>	<b>6 351 593</b>	<b>6,68 %</b>
<b>RECETTES</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2008/2007</b>
T.E.O.M	5 573 490	5 787 105	3,83 %
Redevance spéciale	446 302	459 462	2,95 %
Aides Eco-Emballages	467 874	568 731	21,56 %
Garanties de reprise	270 976	312 532	15,34 %
Autres recettes	68 069	174 109	155,78 %
<b>Total</b>	<b>6 826 711</b>	<b>7 301 939</b>	<b>6,96 %</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>872 623</b>	<b>950 346</b>	<b>8,91%</b>

(dépenses et recettes réelles hors cessions)

L'augmentation des dépenses de personnel inclut l'intégration du gardiennage de quelques déchetteries en régie (déchetteries de Montigné et Louvigné, extension des horaires d'ouverture des déchetteries, renfort de personnel pour les ordures ménagères).

## 2. La section d'investissement

Les investissements au cours de l'année 2008 ont représenté 1 593 190 €.

Les principales dépenses sont :

- 384 098 € : Remboursement du capital de la dette
- 140 395 € : Acquisitions de conteneurs OM et collecte sélective et de matériels divers
- 242 388 € : Acquisition benne OM, véhicule et grosses réparations
- 4 119 € : Acquisition terrain déchetterie Louvigné
- 295 016 € : Travaux déchetterie de Montigné
- 302 986 € : Travaux déchetterie de Louvigné
- 208 756 € : Travaux déchetterie de Louverné
- 15 432 € : Travaux divers (Aménagement pour conteneurs OM, Collecte Sélective, travaux sur déchetteries)

## C. Le coût des prestations

les chiffres suivants correspondent aux prestations effectivement réalisées du 1er janvier au 31 décembre 2008.

### 1. Le coût des prestations de collecte sélective

Les marchés de collecte et de tri ont été renouvelés au 1<sup>er</sup> avril 2005.

En 2008, les prix ont augmenté de 5 % pour la collecte et de 3,22 % pour le tri.

Prestations	VERRE (€/T)		PAPIER/CARTON (€/T)		PLASTIQUES/METAUX (€/T)	
	Prix au 01/04/05	Prix au 01/01/08	Prix au 01/04/05	Prix au 01/01/08	Prix au 01/04/05	Prix au 01/01/08
Collecte	29,67	33,30	45,00	50,49	278,00	311,93
Tri	2,80	3,05	59,00	64,24	245,00	266,76
<b>TOTAL</b>	<b>32,47</b>	<b>36,35</b>	<b>104,00</b>	<b>114,73</b>	<b>523,00</b>	<b>578,69</b>

Les prix indiqués dans le tableau sont hors taxes.

Le coût des prestations de collecte sélective s'élève pour l'année 2008 à :

PRESTATIONS	COUT TTC
Collecte	431 026,44
Tri	364 606,63
<b>TOTAL</b>	<b>795 633,07</b>

Pour l'année 2008, les livraisons de matériaux chez les repreneurs ont permis à Laval Agglomération de recevoir les recettes ci-dessous :

Matériaux livrés	Tonnages	Montant H.T
Verre	2 513,280	48 481,17
Papier	2 283,530	141 118,81
Carton	645,939	30 330,16
Acier	94,426	12 509,57
Aluminium	7,815	3 338,70
Briques alimentaires	84,162	0,00
Plastiques	304,992	68 166,19
<b>TOTAL</b>	<b>5 934,144</b>	<b>303 944,60</b>

(recettes réellement perçues au titre de 2008)

A ces recettes s'ajoute le nouveau soutien "Eco-Folio" sur les imprimés non sollicités et la subvention versée par Eco-Emballages au titre du soutien à la tonne triée.

Pour l'année 2008, Eco-Emballages a déjà versé 4 acomptes pour un montant de **409 400 €**. Le solde sera payé sur l'exercice 2009 lors de l'envoi du liquidatif de tri, non connu à la date de parution de ce rapport (négociation en cours entre Eco-Emballages et l'Association des Maires de France pour renégocier le soutien sur les cartons).

**Total des recettes de collecte sélective : 808 079,60 €**

Garanties de reprise	: 303 944,60 €
Soutien Eco-Folio 2006/2007	54 735,00 €
Soutien Eco-Folio 2008 (estimé)	40 000,00 €
Acomptes soutien Eco-Emballages	409 400,00 €

Les recettes perçues au titre de l'année 2008 devraient permettre de couvrir les dépenses engendrées par les prestations de collecte et de tri.

## **2. Le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères**

(prestataire de service)

Le coût unitaire pour la collecte et le traitement d'une tonne d'ordures ménagères est de :

<b>PRESTATIONS (T.T.C.)</b>	<b>COLLECTE (tonne) SECHE</b>	<b>TRAITEMENT (tonne) Conseil Général</b>
Tonnes	7 366,060T	26 304,560 T
Prix au 01/01/2008	67,44 €	66,90 €
Coût 2008	496 734,67	1 759 710,62

Le coût de traitement appliqué par le Conseil Général a augmenté de 2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

# ANNEXES

Décret 2000-404 du 11 mai 2000 et son annexe

État de la Dette Déchets Urbains